

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME, POUR LA PAIX

Le M.R.A.P.
et " DROIT
ET LIBERTÉ "
vous
souhaitent
une bonne
et heureuse
Année
1959

SAINT-QUENTIN:

odieuses brimades racistes contre un enfant juif

Bouffée de fanatisme moyenâgeux en plein 20^e siècle ? Vestiges de l'hystérie raciste qu'Hitler fit déferler sur l'Europe ?... On ne sait comment caractériser les incidents, étranges et odieux, qui se sont produits l'autre semaine à Saint-Quentin (Aisne). On hésite à croire tout d'abord. Pourtant, il faut se rendre à l'évidence. Jugez plutôt...

Le 14 novembre 1958, un enfant de 6 ans, le petit Henri Jacobot demeurant à Saint-Quentin, 38, rue Danton, jouait sur le trottoir, en face de chez ses parents, comme il le fait souvent après l'école.

Il se trouvait devant la boutique d'un boucher, M. Jandrain, 23, rue Danton. Le commis du boucher sortit, le traita de « sale juif », de « sale pollak », et se saisissant de lui, l'emporta dans la boutique, où M. Jandrain l'insulta à son tour, lui barbouilla le visage de sang, et l'enferma dans son frigidaire.

L'enfant ne reparut chez lui, le visage sanglant, les vêtements souillés et déchirés, qu'une heure après sa disparition, ses parents, inquiets, l'ayant cherché en vain dans le quartier pendant ce temps. Le médecin consulté par la suite a constaté que le petit Henri Jacobot était atteint d'une bronchite et de troubles nerveux, consécutifs aux traitements subis.

Le M.R.A.P. saisi de cette affaire a dépêché aussitôt à Saint-Quentin un membre de son Bureau National, qui a pu enquêter sur place et constater l'exactitude des faits.

Longuement interrogé, le petit Henri Jacobot a confirmé, avec des détails nombreux et précis, l'odieuse attitude dont il a été l'objet.

Sans aucune hésitation ni contradiction, il avait également relaté les faits à la police. Il a même précisé — ce que ses parents ignoraient jusqu'alors — qu'à une autre occasion, Jandrain l'avait enfermé dans la niche de son chien, et le traitait fréquemment de « sale juif ». Ce qui est significatif de l'état d'esprit du boucher.

Autre donnée particulièrement instructive : après l'ouverture de l'enquête par les pouvoirs publics, le sieur Jandrain a pénétré par surprise, le 23 novembre, chez M. Jacobot et a tenté, en terrorisant l'enfant de lui faire dire que c'était son commis et non lui-même qui l'avait enfermé dans le frigidaire.

Bien que tremblant de peur, l'enfant a maintenu ses premières assertions.

Il les a confirmées encore, le 26 novembre, au Commissariat, au cours d'une confrontation avec le commis et le boucher; et ce dernier a dû

(Suite page 2)

NANCY: la haine...

Récemment, dans la région de Nancy et de Lunéville, s'est développée une campagne insidieuse de diffamation contre les juifs, alimentée de toute évidence par les milieux d'extrême-droite. Plusieurs correspondants nous ont signalé ces tentatives de discréditer d'honnêtes citoyens, à raison de leurs seules origines, au moyen de calomnies largement colportées.

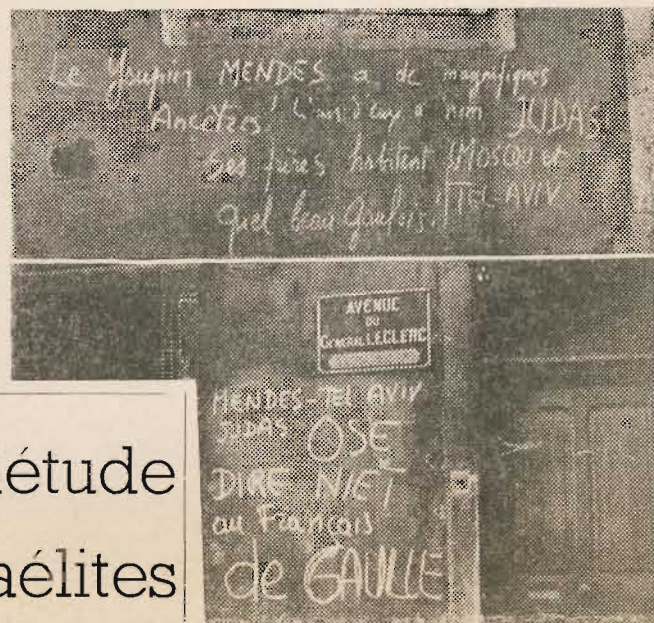
Cette campagne a atteint son paroxysme à la veille du référendum, s'accompagnant alors d'inscriptions sur les murs, notamment à Nancy, que nos amis ont photographiées. Les nervis qui les ont réalisées s'appliquaient et prenaient visiblement leur temps : ils ne semblaient pas craindre d'être inquiétés...

Voici quelques échantillons de leur prose : au-dessous d'une affiche « votez oui avec la Convention Républicaine », cette « explication » complémentaire : « ...et ne faites pas comme le youpin Mendès-Judas ». Ailleurs (avenue du Général-Leclerc) : « Mendès-Judas-Tel Aviv ose dire Niet au Français De Gaulle ». Ou encore : « Le youpin Mendès a de magnifiques ancêtres ! L'un d'eux a nom Judas ! Ses frères habitent Moscou et Tel Aviv. Quel beau Gaulois ! », etc... etc...



...étalée sur les murs

Rien n'a été fait, à notre connaissance, pour découvrir et châtier les auteurs de ces odieuses excitations à la haine.



Généralisations abusives

A Nancy également, nous relevons dans le journal « L'Est Républicain » du 22 novembre, le compte rendu d'un procès, qui révèle une étrange volonté (Suite page 2)

ALGÉRIE: vive inquiétude dans les milieux israélites

« Au cours des dernières semaines, nous sont parvenues des informations assez alarmantes dont nous n'avons aucune raison de mettre en doute la véracité, faisant état d'incidents antisémites dans diverses localités d'Algérie, et plus particulièrement à Constantine. »

Ainsi s'exprime, dans son numéro de novembre, le journal « Information Juive », organe mensuel du Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales.

Et il apporte, concernant cette dernière ville, les précisions suivantes : « A la suite d'une altercation ayant opposé, au quartier juif, rue Grand, de jeunes Israélites à un Musulman qui, en état d'ébriété, insultait gravement des femmes juives, cet individu aurait alerté une unité de parachutistes stationnée dans le quartier (...). »

« Peu après, des parachutistes et des gardes mobiles se seraient rendus dans le quartier juif et auraient ordonné aux femmes juives de sortir de leurs maisons et de laver les rues du quartier, prétextant que les Juifs salissaient ces rues à dessein. Cet ordre déplacé et insolent n'a, heureusement, pas été exécuté. Par ailleurs, ils au-

raient arrêté un jeune Juif, accusé d'être responsable de l'incident évoqué plus haut. Relâché le soir même, puis arrêté à nouveau le lendemain, ce jeune homme aurait été finalement libéré sous caution. Ces interventions ont été suivies de fouilles, de vérifications d'identité et se sont accompa-

(Suite page centrale)

Charles PALANT au gala du M. R. A. P. L'UNION, notre espoir...

Dans l'allocution qu'il prononça le 7 décembre, à la salle Fleyel, au cours du grand gala antiraciste organisé par le M.R.A.P., Charles PALANT salua tout d'abord, sous les applaudissements, tous les artisans du succès de cette magnifique soirée: Jacqueline Joubert et les artistes; le peintre Lorjou, qui avait illustré le programme; et aussi les militants dévoués qui avaient diffusé les billets et se dépensaient sans compter.

Puis notre secrétaire général se livra à une rapide analyse de la situation présente, dont nous reproduisons ici les passages essentiels :

Les derniers mois ont vu d'importants événements se produire dans notre pays.

Événements qui ont souvent confirmé les appréciations portées par nous sur les dangers que nous avons vu grandir et s'affirmer.

La 4^e République a succombé faute d'avoir vu ses dirigeants demeurer fidèles aux idéaux pour lesquels tant de femmes et d'hommes avaient sacrifié leur vie dans les combats de la Résistance et de la Libération.

Tout au long des années que nous venons de vivre nous avons vu s'élargir le fossé entre les espoirs, la volonté des masses populaires et l'action des gouvernements, délibérément contraire aux grands intérêts de la nation.

Le peuple qui s'était battu pour la justice et le droit voyait revenir à la surface les hommes de la trahison vichyste.

Le peuple qui avait combattu pour la liberté et la paix voyait se prolonger indéfiniment de sanglants et ruineuses aventures coloniales.

Le peuple qui avait lutté et souffert pour l'indépendance française et

la destruction du militarisme nazi, voyait l'armée allemande renaître, tandis qu'un général hitlérien venait commander à une partie des forces françaises.

C'est de tout cela que sont nées les conditions dans lesquelles il a été possible de détruire la 4^e République.

Ce n'est pas la conscience du peuple français qui a été ruinée, c'est la confiance placée en des hommes bientôt pressés de tourner le dos aux promesses et aux engagements les plus solennels.

Les observateurs politiques les plus autorisés ont souligné le rôle du racisme dans la dégradation de la 4^e République.

Le racisme exacerbé et favorisé par les milieux intéressés à la poursuite de guerres imbéciles et sans issue.

L'antisémitisme renforcé par les amnisties consenties aux « collaborateurs », et après lesquelles on voyait ceux-ci se reconstituer en ligues factieuses et bientôt disposer de puissants moyens.

Et l'on connaît maintenant un cou-

(Voir en page 8 la suite de l'allocution de Charles Palant, et le compte rendu de notre gala.)

De Montmartre à Pékin



Pierrot, le gamin de Montmartre, et Souen Wou Kong, son copain de Pékin sont les deux héros du film de Roger Pigaut, « Le Cerf Volant du bout du Monde », qui vient de sortir à Paris.

Petits et grands seront enchantés par leurs aventures merveilleuses. Dédié à l'amitié entre tous les enfants du monde, ce film, aux images admirables, s'est vu attribuer cette année une mention spéciale par le Jury du Prix de la Fraternité.

L'école des nezvis

Achacun de ses numéros « Jeune Nation », feuille infâme s'il en est, s'efforce de reculer les bornes de la goujaterie raciste. Il vient, en la matière d'accomplir un coup d'éclat.

Sous le titre « La saison des Prix », il publie cette note : « Lauréate du prix Fémina : un écrivain belge. Lauréat du prix Goncourt : un écrivain belge. Lauréat du prix Renaudot : un nègre. Les écrivains français à peau blanche sont invités à aller se faire couronner ailleurs ».

Les critiques ne se font pas faute, chaque année, de contester l'opportunité de telle ou telle distinction littéraire. C'est normal. Mais c'est bien la première fois — depuis la fin de la guerre en tout cas — qu'un journal se permet de justifier son point de vue par des critères racistes et xénophobes.

Il faut croire que « Jeune Nation » n'a l'ambition de convaincre que des ignares, de former des brutes, prêtes à tout.

Comme quoi racisme est bien synonyme de barbarie. On ne le savait que trop, depuis cette sincère profession de foi d'un dignitaire nazi : « Quand j'entends parler de culture, je sors mon revolver ! »...

Oncle TOM

RACISME

► Allez coucher ailleurs !...

Des étudiants africains nous ont fait part, ces derniers temps, des difficultés particulières qu'ils rencontrent, dans le domaine du logement.

Il existe, rue Soufflot, un organisme où les logeurs peuvent offrir des chambres aux étudiants. On peut s'étonner que cet organisme officiel, le C.O.P.A.R., accepte d'établir des discriminations, en indiquant sur les fiches les chambres réservées aux « métropolitains » et interdites aux étudiants étrangers ou de couleur.

Son rôle nous semblerait être, au contraire, de s'opposer de toutes les façons possibles au racisme des logeurs éventuels, d'autant plus que ceux-ci, en louant à des étudiants, bénéficient d'une exonération d'impôts sur la location.

Nous comprenons l'amertume de nos amis africains lorsque, passant outre à ces barrières et trouvant une chambre visiblement inoccupée, ils s'entendent répondre : « C'est loué depuis une heure... » ou même (ceci est authentique) : « Puisque vous voulez être indépendants, allez chercher des chambres ailleurs !... »

Où alors, on leur en propose au prix fort, qu'il leur est impossible de payer en raison de la modicité des bourses.

C'est ainsi que, selon les chiffres officiels, 600 demandes de chambres déposées par des étudiants africains restent non-satisfaites (alors que 1.500 vivent à Paris). Le fait de se trouver très loin de leurs familles ne peut évidemment qu'aggraver leur situation.

AUSI EN APPELONS-NOUS A TOUS NOS LECTEURS pour qu'ils aident, selon leurs possibilités, les étudiants d'outre-mer à trouver des chambres.

Nous souhaitons aussi que les étudiants métropolitains fassent tout leur possible pour aider à créer autour de leurs condisciples, victimes du racisme, un climat d'amitié, conforme aux traditions généreuses de l'Université française.

► Les mêmes larmes

Le racisme a joué un rôle indéniable, nous semble-t-il, plus que tout autre sentiment, dans le geste meurtrier de Claude Crevel, qui vient de comparaître devant les assises de Versailles. L'autoritarisme exacerbé d'un jeune patron jaloux de ses prérogatives, ne suffit pas à expliquer le renvoi de l'ouvrier consciencieux qu'était Sadou, le refus de lui payer son dû et lorsqu'il vient dignement le réclamer, son assassinat. Parler de légitime défense contredit tout ce qu'on sait des événements et du caractère de Sadou, d'autant plus que Claude Crevel reconnaît avoir poursuivi sa victime, déjà blessée, pour l'achever.

Mais voilà, Sadou était musulman ; et il ne fait pas de doute que, non content d'exploiter son travail pour un salaire des plus modestes, Crevel éprouvait à son égard une haine aveugle, inspirée essentiellement par les origines raciales du malheureux ouvrier.

Certains propos tenus à l'audience par les parents de l'accusé, qui ont provoqué l'indignation de l'avocat général, confirment à quel point, dans la famille, on pouvait mépriser « les Arabes », sur la base de préjugés aussi ridicules qu'odieux.

Ces attitudes que peuvent expliquer l'ignorance, la faiblesse d'esprit, le désarroi ou la douleur, on s'est étonné de les voir cautionner, de sang-froid, par le défenseur, qui n'a pas craint de reprendre dans sa plaidoirie un certain nombre de thèmes plus ou moins racistes.

« Ne vengez pas Sadou, messieurs, mais sanctionnez Crevel, devait s'écrier l'avocat général Toubas dans son réquisitoire. Accordez-nous l'égalité de la justice. Il faut juger les hommes quels qu'ils soient, quelle que soit la victime, à quelque méridien que l'accusé appartienne. La justice doit demeurer égale... Si les Arabes, Crevel, un cri différent lorsqu'ils meurent, ainsi qu'on nous le disait hier,

les filles des Arabes savent pleurer elles aussi... »

Les jurés entendirent ces paroles émouvantes.

HIER

et AUJOURD'HUI

► Un brave...

Le 4 décembre, à la Télévision, une émission a évoqué, à propos d'une vente de charité, l'histoire de la Médaille Militaire.

Après quelques images montrant des médaillés des différentes guerres, des poilus de 1914-18 aux parachutistes d'Algérie, on crut devoir également présenter comme un brave entre les braves, le traître Pétain.

Nul ne saurait nier le rôle de Pétain dans la bataille de Verdun. Mais était-il opportun d'exalter la mémoire de ce personnage sans rappeler la trahison de Montoire, la collaboration avec l'ennemi et les crimes qui s'en suivirent ?

Pétain a été condamné par la Haute-Cour de Justice. Il serait bon que la télévision nationale s'en souvienne.

► Koch confondu

Depuis le 20 octobre où s'est ouvert à Varsovie le procès de Erich Koch, aux 13 volumes de l'acte d'accusation se sont ajoutés les témoignages précis sur les crimes qu'il a ordonnés.

Incapable de réfuter les pièces d'accusation Koch « plaide non coupable » ! Parce que d'autres nazis sont en liberté et occupent des postes responsables en Allemagne occidentale. Depuis des ministres et des généraux jusqu'aux 18.000 fonctionnaires nazis réintégrés avec leurs grades, au cours de l'été 1957, dans l'administration de Berlin-Ouest.

Non pas que Koch voulut que ces « gorilles de Himmler » soient également jugés. Son seul regret est de n'avoir pas repris du service... Du service ? Les témoignages ont montré avec précision, prouvé irréfutablement en quoi consistait le service de Koch.

« Si vous n'en finissez pas avec les juifs, disait-il à ses subordonnés, j'enverrai les S.S. et la Gestapo qui sauront eux remplir mes ordres. » Ses ordres ? Le témoin Josef Romanowski rapporte comment Koch fit massacrer en novembre 1941, 20.000 juifs à Rawny en Ukraine. Un autre témoin communique la déposition d'un officier S.S., Waldemar Macholl, condamné à mort en 1948 pour crimes de guerre, confirmant que « toutes les opérations d'extermination » étaient soumises à Erich Koch.

D'audience en audience les témoignages se succèdent : assassinats à Koenigsberg, le 1^{er} août 1932, dès avant la prise de pouvoir de Hitler, de militants de gauche ; crimes au ghetto de Bialystok sur lequel Koch,

par un décret signé par Hitler, le 15 août 1941, disposait « de pouvoirs spéciaux » et dont plusieurs témoins disent toute l'horreur : « ...mille cinq cents allénés et cinq cents enfants sauvagement massacrés sur ordre de Koch qui avait décidé de supprimer les bouches inutiles » : « les nazis tiraient sur nous comme sur des lapins... » ; « à Grabowska, 16.000 personnes gisent dans les fosses communes », etc...

Des massacres, des morts, des tortures tels sont les services de Koch qui, dans un télégramme à Himmler, proposait de raser par le feu un territoire large de 50 à 100 km le long de la voie ferrée Bratislava-Gomel...

Et Koch qui persiste à ne pas reconnaître ses crimes conteste aujourd'hui la compétence du tribunal polonais pour le juger. Mais il est inutile de demander l'avis de la Cour internationale de la Haye : les six millions de victimes de Koch, les ruines de Varsovie et de son ghetto héroïque dénoncent avec le procureur général Smolenski « l'arrogance de ce criminel de guerre hitlérien, enhardi par la renaissance du fascisme et des forces reventardes en Allemagne occidentale ».

Saint-Quentin

(Suite de la page 1.)

reconnaître enfin que c'était bien lui l'agresseur.

On comprend l'émotion de la famille Jacobot, qui a déjà payé un lourd tribut à l'antisémitisme, et dont plusieurs membres sont tombés dans le combat contre l'occupant hitlérien. M. Jacobot, le père du petit Henri, est lui-même un engagé volontaire de la guerre 1939-54, et il est résolu à ne pas laisser sans riposte cette agression qui, estime-t-il, dépasse son cas personnel.

« On a attaqué mon enfant, nous a-t-il déclaré. Mais si on laissait faire, sait-on où cela pourrait s'arrêter ? Il ne faut pas que de tels actes, en restant impunis, puissent encourager les antisémites... Nous ne devons pas oublier le passé. »

C'est pourquoi il a porté plainte. Le M.R.A.P. a désigné un avocat qui l'appuiera dans son action judiciaire. Et il s'est fixé comme première tâche d'alerter, par la presse, l'opinion publique.

Nul doute que les honnêtes gens de ce pays suivront avec vigilance le déroulement de cette affaire, et condamneront avec indignation de pareilles moeurs, que l'on ne saurait tolérer chez nous.

NANCY

(Suite de la page 1.)

de diffamer toute une catégorie de la population.

Que l'inculpe, M. Pick, soit un escroc et mérite la condamnation à un an de prison et 100.000 francs d'amende qui lui a été infligée, ce n'est pas ce que nous entendons examiner. Nous ne connaissons rien de cet individu ni de son affaire. Mais ce que nous contestons, c'est le commentaire xénophobe auquel le rédacteur a cru devoir se livrer. Il commence ainsi son article :

« Le noble peuple polonais », ainsi qu'il fut maintes fois qualifié à juste titre, a toujours trouvé en France, peut-être plus spécialement en Lorraine, un accueil très amical.

« A ce titre, M. Joseph Pick trouvait à Nancy un terrain de prédilection pour exercer une honnête activité commerciale. Aptitude également conforme à certaines prédestinations de certains polonais.

« ...Hélas, le commerce ne manque pas d'aléas, et il est curieux d'observer que quand les affaires s'enlisent, nombreux sont ceux qui rêvent de résorber une situation obérée, « par tous les moyens même légaux »... et même en marge de la loi... », etc..., etc...

Ces généralités ne permettent évidemment pas de mieux comprendre la situation de l'inculpé. Elles ne servent qu'à jeter la suspicion sur l'ensemble du groupe auquel on l'assimile : ces Polonais, que l'on a accueilli en Lorraine... et surtout « certains polonais », dont les aptitudes sont « conformes à certaines prédestinations... »

Relevant dans notre dernier numéro un discours tendancieux prononcé par le président du Tribunal de Commerce de la Seine, nous montrions qu'il allait dans le sens des campagnes xénophobes actuellement fréquentes à propos des commerçants. Nous en avons ici un exemple flagrant.

VOUS DITES ? «Droit et Liberté» répond aux mensonges racistes

« Le Canard Enchaîné » a déjà relevé ce beau « double » raciste : lu dans « Le Figaro » du 20 août, en parfaite symétrie, ces deux titres de faits divers :

« Un Français musulman coule en voulant secourir une mère et sa fillette ».

Et :

« Deux campeurs attaqués par des Nord-Africains ».

Ce changement d'appellation qui dévoile une rare bassesse d'âme fait penser à ces parents qui disent, selon les cas : « Ton » fils a cassé le sucrier ou « Men » fils est premier en récitation.

x x

Dans la partie de « Paris-Match » réservée aux lettres de lecteurs, on pouvait lire (n° du 11 octobre) :

De M. G. E., de Bayonne :

« Un petit mot m'a fortement choqué. Pourquoi :

« Les petits nègrillons de Taranarive, etc... », page 24 de votre numéro 490. Il serait si simple d'employer le terme « enfant ».

A quoi « Paris-Match » répond :

« Le mot n'a rien de péjoratif. Pour nous, c'était un simple terme de gentillesse ».

Je le dis tout net : je préfère le racisme franc et agressif de « Jeune Nation » à cette hypocrisie sucrée. Quand c'est quelqu'un de la

rue qui parle de « petits nègrillons », il peut croire y mettre de la gentillesse, cette gentillesse protectrice et discriminatoire qui est tellement courante, mais quand il s'agit du collaborateur averti d'un magazine comme celui de M. Prouvost, ce n'est plus du tout la même chose, car il participe au près de ses millions de lecteurs, à cette forme d'éducation pervertie des esprits qui conduit au racisme populaire.

L'explication de faux bonhomme du commentateur de « Paris-Match » nous fait penser à cette réplique typique que le jeune auteur d'une pièce antiraciste, « La Reine blanche », qui eut du succès il y a quelques années, met dans la bouche d'une brave femme, qui répond « gentiment » à un enfant qui lui demande pourquoi le monsieur a la peau noire : « Mais ce n'est pas de sa faute, voyons, s'il a la peau noire »...

x x

Dans le même numéro de « Paris-Match », on pouvait lire :

« Conséquence du « non » de Sékou Touré : le professeur Lépine se demande s'il obtiendra demain comme hier les singes de race guinéenne nécessaires pour le vaccin anti-polio ».

Devant une telle insinuation raciste, j'ai décidé de ne pas citer, dans cette revue de presse, les coupures de « Jeune Nation » que j'avais mises de côté, car je considère que « Paris Match » bat, dans ces trois lignes, tous les records de la perversion. Voulez-vous que nous décortiquions ce petit paquet de poison.

Tout d'abord, n'oubliez pas que ce magazine a le plus fort tirage de la presse française, qu'il a des millions de lecteurs familiaux et que des gens qui ne liraient pas « Rivarol » ou « Aspects de la France » parce que leur racisme obsessionnel leur déplaît, avalent avec sympathie la cuisine journalistique atrayante des équipes de roi de la laine.

Dans ces conditions, mettez-vous à la place d'une mère de famille : les enfants, c'est sacré et la poliomyélite, c'est la grande peur ; aussi le mythe du « grand professeur » qui consacre ses jours et ses nuits à rechercher les moyens de sauver les gosses de la terrifiante paralysie en fait-il un saint du XX^e siècle très respecté. Or le « grand professeur » estime que, pour protéger nos enfants, il a besoin de milliers de singes d'un certain type : ils ne peuvent venir que de Guinée. Je vous le demande, mères

de familles, pères très conscients, que pouvez-vous penser de ce peuple africain et de son chef, ce Sékou Touré, qui, du fait qu'ils ont répondu « non » au référendum... empêcheront sans doute les exportations de singes à destination de l'Institut Pasteur alors qu'avant, quand « nous » étions les maîtres à Conakry... Conclusion : ce sont de sales nègres, sans cœur, barbares, insensibles devant la menace du virus maudit contre nos chers tits, etc...

Je n'exagère rien : il ne faut jamais lire de tels propos par rapport à soi ; il faut faire l'effort d'imaginer leur cheminement concret dans des esprits moyens, supporter la trace qu'ils peuvent laisser dans le jugement.

Quant au fond, si je puis dire : de quel droit « Paris-Match » évoque-t-il l'éventuel arrêt des envois de singes de Guinée depuis la proclamation de l'indépendance ? N'est-ce pas l'intérêt évident de la Guinée indépendante de pousser au maximum ses exportations, et pas seulement pour les singes ?

Roger MARIA

(Voir page 7 une lettre de M^e Sarotte que nous s'vau l'article publié sous cette même rubrique, dans notre dernier numéro).

Vingt ans après la «Nuit de Cristal» le nazisme éclate au grand jour

en Allemagne Occidentale

A L'OCCASION du 20^e anniversaire de la fameuse «Nuit de Cristal» (le 9 novembre 1938), des cérémonies ont eu lieu un peu partout en Allemagne de l'Ouest.

Les autorités de Bonn, avec à leur tête MM. Heuss et Adenauer, ont rappelé ce que fut cette fameuse nuit, au cours de laquelle 277 synagogues furent incendiées et 20.000 juifs arrêtés, déportés ou tués.

Les regrets exprimés par ces autorités pourraient être émouvants, si la réalité ne venait pas cruellement démentir les belles paroles. Alors même qu'ils les prononçaient les nazis cou-

vraient de croix gammées les murs de l'Université de Munich, dans la nuit du 9 au 10 novembre, célébrant à leur façon ce tragique anniversaire.

En fait, comment croire aux regrets et au repentir, quand on retrouve les hommes qui furent avec ou parmi les organisateurs de cette Saint-Barthélemy, aux leviers de commande de la

politique et de l'économie allemande.

Comment ne pas rappeler que 600 juges inscrits souvent sur la liste des criminels de guerre, sont à nouveau magistrats en Allemagne de l'Ouest (ainsi par exemple, le juge Riepenhausen, actuellement conseiller au Tribunal de Bemberg, ou Gerhard Wallis actuellement conseiller au Tribunal de Bochum, après avoir été conseiller supérieur au tribunal des Forces armées allemandes pour la Belgique et la France, en 1943-44) ?

Sait-on que l'Obersturmbannführer S.S. Krumei, responsable de l'extermination de 80 enfants de Lidice, est actuellement député cantonal à Francfort ?

Régulièrement, les S.S. et autres criminels de guerre se réunissent librement en Allemagne de l'Ouest, pour entretenir le souvenir de leurs hauts faits.

Et le gouvernement allemand, si regardant quand il s'agit d'indemniser les victimes des événements qu'il déclare maintenant regretter, ne verse-t-il pas généreusement des retraites confortables aux dignitaires nazis ?

Paul Koener, ancien adjudant de Goering, touche actuellement une pension de 200.000 francs par mois.

Erich Raeder, ancien Commandant en Chef des forces navales, reconnu coupable de crimes de guerre au procès de Nuremberg, reçoit mensuellement 250.000 francs.

Au total, c'est environ 80.000.000 de francs que le gouvernement allemand verse chaque année à ceux qui organisèrent cette nuit de honte.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est le maintien de l'esprit qui a conduit à la «Nuit de Cristal».

Plus de 50 périodiques paraissant actuellement en Allemagne de l'Ouest, prônent ouvertement le chauvinisme, le militarisme, le racisme et l'antisémitisme.

Il suffit de rappeler quelques titres, pour avoir une idée du contenu de ces écrits : Der Stahlhelm (Le Casque d'Acier), Wiking Ruf (Appel Wiking), Nation Europa, Deutsche Soldaten Zeitung (journal du soldat allemand), etc...

Et pour financer une partie de ces périodiques, le ministère de la Guerre de Bonn dépense environ 850 millions de francs par an.

Parallèlement, des maisons d'édition spécialisées publient des livres nazis, notamment les «œuvres» d'Alfred Rosenberg, le théoricien du racisme, et des dizaines d'ouvrages exaltant Hitler, sa politique et ses complices.

Tant qu'un seul nazi occupera un poste officiel en Allemagne, tant que l'antisémitisme et le racisme seront ouvertement prônés, les regrets et les larmes officiels ne pourront être considérés autrement que comme une tentative éhontée de couvrir la triste réalité de la renaissance de l'esprit nazi. M. I.

Antisémitisme à Berlin-Ouest...

Un député britannique, M. Arthur Lewis, a interpellé, fin novembre, le gouvernement de Londres au sujet des menées antisémites qui se multiplient à Berlin-Ouest, notamment dans le secteur britannique.

M. Ormsby-Gore, ministre d'Etat, a reconnu que de nombreuses inscriptions antijuives avaient été relevées, et a affirmé qu'une enquête était ouverte.

...et à Heidelberg

Au cours d'une réunion organisée à Heidelberg (Allemagne de l'Ouest) par la section locale de la «Ligue des Etudiants Nationaux», un ancien dirigeant nazi, Helmut Suendermann, a

prononcé un discours à la gloire de Hitler.

Un contradictoire qui intervint pour rappeler les crimes nazis, fut interrompu par les cris de : «Menteur ! Exagérations ! Slogans politiques !», et finalement frappé et expulsé.

Les victimes du nazisme ? Des ennemis de la Constitution

Le docteur Schroeder, ministre de l'Intérieur de la R.F.A. a récemment prononcé un discours, à Stuttgart, dans lequel il a notamment déclaré :

«Ce n'est vraiment pas une page de gloire pour nous tous que des organisations ennemies de la Constitution soient interdites dans certaines provinces tandis qu'elles ne le sont pas dans d'autres. Il s'agit d'organisations telles que, par exemple, l'«Association des Persécutés du régime nazi» (V.V.N.) qui ont gardé de larges champs d'action dans certaines provinces allemandes. Il est évident qu'il faut trouver des moyens pour mettre un terme à de telles oasis d'activité régionale. Des propositions législatives sont en cours de préparation.»

Notons que l'accusation d'«ennemie de la Constitution» portée contre la V.V.N. est fondée sur le fait que celle-ci s'oppose à la remilitarisation du pays et à la réintégration des nazis dans leurs anciens postes.

Un nouveau «Juif Süß» ?

Le producteur bavarois Peter Goldbaum vient d'annoncer son intention de tourner une nouvelle version cinématographique du «Juif Süß».

Le film portant ce titre, tourné sous le régime hitlérien, a valu à son auteur, Veit Harlan, d'être deux fois poursuivi pour incitation à l'antisémitisme. Mais il n'a pas été condamné.

La décision de Peter Goldbaum a suscité de nombreuses protestations. Le Conseil central juif d'Allemagne a déclaré que tout nouveau film rappelant de près ou de loin le «Juif Süß» nazi ne pourrait que provoquer des réactions déplaisantes.

Espace vital...

«La France compte quarante-trois millions d'habitants, dont un million et demi d'Allemands en Alsace et en Lorraine, environ un million de Bretons en Bretagne, plus des Flamands dans le Nord et cent vingt mille Basques dans les Pyrénées occidentales, des Italiens, des Catalans et des Africains dans le Midi.»

Cette «statistique» figure dans le Nouveau Brockhaus, édition 1958, le dictionnaire le plus répandu en Allemagne. L'édition de 1949 se contentait d'affirmer que la France était «principalement peuplée de Français».

Cette définition raciste de la nation française, directement inspirée des théories nazies, vise évidemment à relancer le thème de «l'espace vital», en présentant comme des Allemands les habitants de l'Alsace et de la Lorraine.

Ce thème, le «Journal du Soldat Allemand» le développait, lui aussi, il y a deux mois à propos de la Prusse Orientale, aujourd'hui territoire polonais, dans un article intitulé : «Le pays reste allemand...»

Quant au ministre de l'Agriculture d'Allemagne Occidentale, M. Lübke, il vient de recommander aux réfugiés de l'Est «de se tenir prêts à cultiver les larges et riches terres à froment de France, aujourd'hui peu ou pas du tout mises en valeur.»

Il est vrai que c'est, paraît-il, dans le cadre du «marché commun».

Cette nuit-là ...

LE PRETEXTE. — Les persécutions contre les juifs se développaient depuis de longues années déjà en Allemagne hitlérienne : brimades, arrestations, spoliations, excitations à la haine, mesures d'isolement. Dès septembre 1935, le congrès nazi de Nuremberg avait adopté les fameuses lois sur «la citoyenneté du Reich» et «la protection du sang allemand», rédigées et présentées par Hans Globke (aujourd'hui, bras droit d'Adenauer).

Mais pour accentuer ces persécutions, pour justifier de nouveaux crimes, il fallait un prétexte.

Ce fut l'attentat d'un jeune juif, Herschel Grinspan (dont les parents avaient été victimes des nazis) contre un fonctionnaire de l'ambassade allemande à Paris, Ernst vom Rath.

La mort de vom Rath, le 9 novembre 1938, fut le signal du pogrom contre tous les juifs d'Allemagne.

LES ORDRES. — Ce soir-là, se tenait à l'hôtel de ville de Munich en présence d'Hitler, une réunion du parti nazi. Un témoin, le chef de la police de Munich, von Eberstein, rapporte que «Hitler était profondément affecté par les nouvelles... Il eut une grave discussion avec Goebbels. Quand il partit, on l'entendit dire : «Il faudrait que les S.A. fassent une sortie».

Goebbels prit alors la parole, attaqua les juifs en termes enflammés, et son discours fut entendu comme un appel sans équivoque aux violences (bien que celles-ci aient été déclarées «spontanées»).

Dans le même temps, partaient les appels téléphoniques et les télégrammes aux brigades de S.A. dans toute l'Allemagne : «Faites sauter ou incendier immédiatement toutes les synagogues... «Tous les magasins juifs seront détruits sur le champ»...

A Lesum, près de Brême, l'ordre précisait : «Les synagogues seront aussitôt incendiées. Les pompiers ne devront pas intervenir... Le Führer désire que la police n'intervienne pas... L'identification des magasins ou dépôts appartenant à des juifs se fera en liaison avec les autorités municipales compétentes. Tous les juifs seront désarmés. Les tuer à la moindre résistance».

TEMOIGNAGES. — De nombreux témoins ont relaté l'horreur de cette Kristallnacht (nuit des glaces brisées), qu'on appelle aussi «la nuit des grands couteaux».

«La haine raciale et l'hystérie», écrit l'un d'eux, semblaient s'être complètement emparées de gens tout à fait corrects par ailleurs. Je vis des femmes élégamment vêtues battre des mains et crier de joie, tandis que des mères de classe moyenne tenaient en l'air leurs bébés pour leur faire voir «comme c'était amusant»...

Un autre constate :

«...Le rôle de premier plan joué au cours de ces dévastations par les garçons de la jeunesse hitlérienne — qui ont le même âge que les boy-scouts en Angleterre — est intéressant à observer. En général, ils sont conduits par 4 ou 5 garçons un peu plus âgés, mais tous vont au travail avec une volonté bien arrêtée et parfois avec des haches, scandant leurs efforts des cris de «Allemagne, réveille-toi», «A mort les juifs»...

D'un autre encore, ce récit hallucinant :

«...Les S.A. arrêtèrent un jeune ménage juif. La femme demanda la permission d'emmener avec elle son bébé âgé de 10 mois. On le lui refusa. Après le départ des parents, on enferma le bébé seul dans l'appartement vide, les scellés furent apposés et un homme de garde placé devant la porte. Pendant deux jours, on entendit encore crier le bébé — puis il se tut.»

Citons enfin ces observations de l'historien britannique Lionel Kochan :

«Les nazis ne firent pas de distinctions entre les jeunes et les vieux, les hommes sains et les malades. A Dinslaken, en Rhénanie, l'orphelinat juif fut mis à sac... A Emden, les pensionnaires d'un asile de vieillards, tous âgés de 70 à 80 ans, furent emmenés devant la synagogue en flammes et obligés à chanter»...

BILAN. — Le chef de la Gestapo, Reinhard Heydrich, établit ainsi le bilan de la «nuit de cristal» :

«Huit cent quinze entreprises juives saccagées, 29 grands magasins juifs incendiés ou saccagés, 191 synagogues brûlées et 86 autres saccagées, 20.000 juifs arrêtés, 36 juifs tués et 36 autres grièvement blessés...»

LES REACTIONS. — En Allemagne même, cette rage destructrice des nazis fut loin d'être approuvée unanimement. De nombreux chrétiens aidèrent des juifs à échapper au pogrom. Le consul général britannique à Francfort, M. R. T. Smallbones, devait même écrire que «si le gouvernement de l'Allemagne dépendait de la volonté du peuple, les hommes au pouvoir, responsables de ces atrocités, seraient balayés par une tempête d'indignation».

Le journal des S.S., «Das Schwarze Korps» se fit d'ailleurs l'écho de la réprobation populaire, dans plusieurs articles où il dénonçait «ces représentants de la charité chrétienne au cœur tendre», qui «sont partout», et qui «sont encore pires que les juifs».

Six semaines plus tard, un autre journal nazi trouvait «plutôt étrange que l'on ait constamment à s'opposer à ceux qui s'apitoient sur le sort des persécutés... Et il dénonçait «ces faux prophètes qui, solennellement, lèvent le doigt pour annoncer que «les affaires juives» nous feront tort à la longue».

Sans doute faisait-il allusion à l'éditorial paru le 18 novembre dans le journal chrétien «Allgemeine Evangelisch-Lutherische Kirchen-Zeitung», qui, après avoir critiqué «la grande joie» des pogromistes, poursuivait : «Avant le Déluge aussi, les gens vivaient dans l'exultation, mais survint alors le Déluge qui les fit tous disparaître. Les hommes sont aveuglés par une fausse joie. Ceux qui regardent plus profond, verront le signe de la mort — des nations disparaissant dans le sang des années futures, la vérité enchaînée, la justice gisant dans le ruisseau...»

GOERING INQUIET. — A l'étranger surtout, l'émotion fut considérable. Ces événements se déroulaient quelques semaines à peine après le traité de Munich, par lequel les gouvernants d'Europe occidentale, cédant aux chantages d'Hitler, l'avaient autorisé à annexer une partie de la Tchécoslovaquie. S'il se trouva des complices des nazis pour affirmer qu'il s'agissait là d'une «question intérieure» allemande, une vague de protestation s'éleva dans le monde entier, des secours s'organisèrent en faveur des juifs allemands, qui émigraient en masse.

C'est ce qui préoccupait Goering, qui désapprouva les méthodes employées, les jugeant trop «voyantes». Sous son influence fut établi un plan systématique d'«aryanisation», à la fois plus efficace et plus discret.

LES SUITES. — Une amende collective de un milliard de marks fut imposée à la communauté juive d'Allemagne. Et toutes les indemnités versées par les compagnies d'assurances pour les dommages causés furent confisquées par les nazis. Des dizaines de milliers de juifs furent envoyés dans les camps de concentration de Dachau, Buchenwald et Sachsenhausen, où la plupart périrent dans des conditions atroces.

La grande extermination était commencée. Un pas de plus était accompli vers la domination des barbares nazis sur les peuples d'Europe.

ROBES, MANTEAUX, JUPES, VESTES, TAILLEURS

Prêts à porter au prix de gros

Sur mesure et avec essayages sur demande

MAISON MINCES

Tailleur pour Dames

27, rue du Faubourg-Montmartre - Paris-9^e

Tél. : PRO. 01-20

Métro : Montmartre - Autobus : 20, 39, 74 etc...

Le meilleur accueil sera réservé aux porteurs de cette annonce

En battant la campagne (électorale)

Sur la base des projets élaborés par le M.R.A.P.

TOUJOURS, les passions se déclinent en période électorale. Mais, depuis la Libération, jamais l'antisémitisme n'avait été aussi virulent qu'au cours de celle que nous venons de vivre.

L'excitation à la haine antijuive a joué un rôle certain, par exemple, dans la campagne menée dans l'Eure contre M. Mendès-France. Le Monde du 22 novembre signalait, en particulier « les affiches injurieuses et de style antisémite que l'on voyait fleurir sur les murs » de sa circonscription. Plusieurs de ses réunions furent troublées par des cris racistes, notamment la dernière, tenue à Louviers, où le « Mouvement Jeune Nation » se vante d'être à l'origine des incidents (*« Jeune Nation », 27 novembre*).

Il faut citer enfin un tract, ainsi conçu :

« Voter Mendès-France, c'est voter contre de Gaulle, c'est voter contre la France, c'est voter juif. Alors, votez Français, VOTEZ U.N.R. ! »

Ce tract ayant été reproduit, le 5 décembre, par *« La Tribune Sioniste de France »*, M. Soustelle s'est empressé de déclarer qu'il ne pouvait pas avoir été édité par l'U.N.R. et ce sujet-enquête allait être ouverte à ce sujet. Il reste, en dépit de ce démenti tardif, que ce tract a été abondamment diffusé pendant la campagne électorale et a contribué à créer contre un candidat particulièrement attaqué, un climat d'antisémitisme.

Dans l'Hérault, Pierre Boutang, suppliciant du candidat Abel Pomarède n'a pas manqué, lui aussi, de recourir aux excitations antisémites, d'autant plus que sa campagne était dirigée spécialement contre M. Jules Moch.

« Vous serez tous avec moi contre Moch, proclame Pomarède, dans sa circulaire électorale. Le mont Sinaï ne m'a pas inspiré ! Je vous écris de mon village, Pomérols, de mon pays, la France... »

A Paris, dans le 10^e arrondissement, Mme Brigitte Gros a été l'objet de vives attaques. Sur un grand nombre de ses panneaux revenaient chaque nuit les inscriptions : *« Sale juive ! » « Les Juifs à la porte ! », etc...*

Au cours d'une réunion, les nervis de « Jeune Nation » se livrèrent contre elle à une odieuse agression, qui fit plusieurs blessés, tandis que les vociférations antisémites se mêlaient au slogan « Algérie Française ! »

Le « Chef » du « Mouvement Jeune Nation », Pierre Sidis s'est vu offrir la parole, au cours d'un meeting contradictoire, dans le 8^e arrondissement, où s'opposaient deux candidats d'extrême-droite, Jacques Péron et le colonel Laure.

Après que ses hommes de main eurent lancé un balai contre le buste de la République et scandé longuement le mot d'ordre : « Les députés à la Seine », il put développer les thèmes qui lui sont chers, dénonçant « le système », « les mœurs » et la « négrification de la France... »

Il se posa en « défenseur de la civilisation blanche, du nationalisme français, de l'œuvre impériale, et du corporatisme communitaire ».

Quelques « nouveaux »

Si quelques racistes notoires, comme Tixier-Vignancour, Poujade, Dides ont été écartés par les électeurs (ou par les hasards du découpage des circonscriptions), nombreux sont les élus susceptibles de les remplacer avantageusement.

Le PEN, élu en 1956 comme tête de liste poujadiste, reprend sa place à l'Assemblée. Mais la grande « nouveauté », en la matière, est l'élection de BIAGGI (U.N.R.), chef de bandes racistes et fascistes qui, après le 13 mai n'est mis sans réserve au service du général de Gaulle.

Très significative est aussi l'élection du colonel BOURGOIN (U.N.R.), organisateur en mars 1957, sur les Champs-Élysées, d'une manifestation appuyée par tous les groupes fascistes, qui se termina par des actes de violences et les cris répétés de « mort aux Juifs ».

L'enthousiasme avec lequel la presse xénophobe salua certains « nouveaux » députés ne peut que susciter l'inquiétude et la vigilance des antiracistes.

« Risarol », par exemple, souligne

qu'avec Jean BAYLOT (élu comme candidat de la « Démocratie Chrétienne, de Bidault et Tixier-Vignancour », « bradeurs et progressistes trouveront l'adversaire le plus coriace ».

Il se félicite aussi de l'élection de Pierre PASQUINI (U.N.R., Nice), président des Français d'Afrique du Nord, de FRAISSINET (Marseille), ancien supporter du P.S.F. et du P.P.F., du colonel THOMAZO (Bordeaux), dit « Nez de Cuir », l'homme du coup de force d'Alger puis de Corse, qui développa longuement, dans sa campagne électorale, le thème du « péril jaune ».

Les applaudissements (plutôt gênés) de « Rivarol » vont encore à : Francis RIPERT (indépendant, Marseille), neveu de Georges Ripert, qui fut ministre de Pétain; Gabriel DOMENECH (Basses-Alpes) « qui, le premier, sans doute, dans la grande presse, osa dénoncer les crimes commis sous le couvert de la Résistance »; Jean TAITTINGER (indépendant, Reims), fils de Pierre Taittinger, qui fut, sous l'occupation, président du Conseil Municipal de Paris; Camille BEGUE (Castelsarrasin) qui fut directeur de cabinet dans le gouvernement de Pétain; Henri CALLEMER qui collabora à « Risarol » sous le pseudonyme de Charles MAUBAN, et qui est élu en Vendée.

Quant à « Aspects de la France », il salue tout spécialement — et pour cause — l'élection de M. Deshors (Haute-Loire) : « En 1949, (car ce « nouveau » était déjà député) il osa déposer une proposition de loi en faveur des épurés. Cet acte méritoire lui vaut notre reconnaissance éternelle ».

Tels sont les hommes, entre autres, pour qui les groupes vichystes et fascistes appelaient à voter, en demandant aux électeurs, comme le fit « Risarol » (30 novembre), de « discerner si la part inévitable de concessions au goût du jour s'accroît ou non d'un funeste et redoutable aseuglement ».

Il en est d'autres, d'ailleurs, qui, eux, n'ont pas été élus, mais à qui les soutiens fascistes n'ont pas man-

qué : Pierre-Christian TAITTINGER, frère de l'autre (Paris); Charles SPINASSE (Corrèze), « socialiste, écrit « Rivarol », qui en 1940, se rallia à Pétain »; René BOUSQUET (Marne), ex-secrétaire général de la Police du gouvernement de Vichy; J.-M. DEMARQUET (Jura), ex-poujadiste investi par l'U.N.R.; le général CHASSIN (Bordeaux), fondateur du « Mouvement Populaire du 13 mai »; le Dr MOREAU, chef des groupes fascistes de Marseille; le colonel LAURE (Paris), fils du général Laure, qui fut chef de cabinet de Pétain; Albert FROUARD (Montrouge), ancien dirigeant du « Rassemblement National » de Tixier-Vignancour, investi par Bidault; Louis ALLIOME, de même tendance (Paris), investi par Duchet, Bidault et Morice; Michel TRECOURT du même Rassemblement National, investi en Vendée par l'U.N.R. de M. Soustelle, etc., etc.

Ce qu'en pensent les racistes

Toute la presse a fait écho aux inquiétudes des républicains devant les résultats du scrutin. La politique menée dans la dernière période, les équivoques savamment entretenues ont abouti à un net glissement vers la

RIVAROL

Les élections en Algérie n'ont intéressé que les candidats du fascisme ne passera pas ? Mais si... Lagailarde est passé

« Risarol » nous avertit...

droite et même l'extrême-droite, que le découpage arbitraire des circonscriptions accentue encore.

Il suffisait pour s'en convaincre, de parcourir la presse fasciste et raciste... « Pourquoi dissimulais-je que le scrutin du 23 novembre 1958 procuroit chez moi une jubilation intense ? », écrit Xavier Vallat dans « Aspects de la France » (28-11).

Son compère Louis Olivier de Roux, « président des comités directeurs d'Action française » renchérit (12-12) : « Certains jours nous ont paru bien lourds, mais nous ne regrettons pas d'avoir affirmé que la malice des hommes n'embêterait pas le mouvement sauveur du 13 mai de développer ses effets logiques... »

« De nouveaux 13 mai seront peut-être nécessaires, du moins avons-nous encore beaucoup de bon à tirer de celui de cette année... »

« Pensions-nous raisonnablement espérer franchir en six mois une plus grande étape ? »

« Je ne le crois pas... Cette étape était la plus difficile, car elle était celle sur laquelle nous avons le moins d'action. Nous nourrissons la prédire, mais nous n'avions qu'une seule ressource : la propagande et la conduite. Maintenant que le bulldozer est passé, notre heure arrive où nous pouvons agir sur les orientations futures. Aucune exclusion ne nous entrave pour faire pénétrer dans la circe melle de l'opinion, les doctrines expérimentées de l'Action Française... »

Et le même journal met ainsi les points sur les i :

« M. Fren a prétendu que les voix obtenues par son parti (U.N.R.) ne venaient pas de la droite... »

« Si, dans maintes circonscriptions, les électeurs et électrices de droite n'avaient pas voté pour les candidats de l'U.N.R., ceux-ci auraient mordu la poussière. Out, M. Soustelle n'aurait pas été élu à Lyon. Le colonel Bourboin n'aurait pas toutes les chances de l'être à Paris-XII. De même, M. Garnel à Nîmes, etc... »

Dans « Risarol », Lucien Rébatet, (qui officiait sous l'occupation à « Je Suis Partout ») voit dans les élections récentes « un spectacle assez digne de compter dans l'existence de ceux qui ont vu l'arrogant défilé du Front Populaire, l'affreux retour, en 44, de tous les vaincus de 40, et plus près de nous, les fameuses semaines de la grande espérance stendésienne. » (4-12).

Et Pierre Dominique, dans le même numéro, ajoute :

« Voilà ce qu'a fait l'électeur, et qui n'est pas mal du tout. Souvent berné, souvent trompé, souvent aveuglé, c'est tout ce qu'il a fait — et nous y sommes peut-être, par nos campagnes, pour que le choc... »

« C'est d'Alger que partit... la fin du siècle dernier la flamme d'antisémitisme français. Il y eut des parlementaires élus comme antisémites ; Edouard Drumont, le leader incontestable de l'antisémitisme en France, fondateur de la Libre Parole, fut député d'Alger, qui fut d'ailleurs comme maire antisémite, le fameux Max Régis, organisateur de pogromes qui devint plus tard abjurer ses conceptions pour finir marié à une juive fortunée... »

Et après avoir constaté qu'il ne semble pas que les incidents (cités plus haut) soient suscités par les arabes », il ajoutait :

« Il est nécessaire de ne pas laisser s'étendre, ni s'aggraver ces incidents et des instructions sévères doivent être données par les autorités dirigeantes ou responsables pour juguler tout antisémitisme, qui dans les circonstances actuelles, ne serait pas seulement grave pour les Juifs... »

Les antiracistes, les républicains de ce pays exigent que des sanctions exemplaires soient prises contre tous les responsables de ces menées. De main, il pourrait être trop tard !

Les soixante-et-onze

« LE FASCISME NE PASSERA PAS ? MAIS SI... LAGAILLARDE EST PASSÉ. » C'est Risarol du 4 décembre qui nous prévient, dans le gros titre d'un article consacré aux élections en Algérie. « Lagailarde étant à ma connaissance, écrit l'auteur de cet article, le seul député à avoir le courage de se dire « fasciste », avec tout ce que cette étiquette imprécise comporte de nationalisme « exaspéré » et de courage lucide, je salue en sa victoire l'entrée du « fascisme » dans la V^e République. »

Lagailarde est le symbole même des « hommes du 13 mai ». Il était à la tête du groupe qui pénétra au siège du Gouvernement général, au balcon duquel Massu devait lancer, peu après, son fameux ultimatum aux autorités républicaines : « Mot, général Massu... »

C'est aussi de « l'esprit du 13 mai » que se réclament les 70 autres députés d'Algérie. Partisans de « l'intégration », tous sont opposés farouchement à toute négociation, et n'envisagent que la guerre à outrance comme « solution » du problème algérien.

Si les déclarations faites par le général de Gaulle avant le scrutin

avaient pu susciter quelques espoirs (ou illusions), il faut bien constater aujourd'hui d'une part que les élus, comme d'ailleurs l'ensemble des candidats, ne se différencient pas notablement les uns des autres sur le plan politique, et que, d'autre part, les élections se sont déroulées dans des conditions appelant les plus extrêmes réserves.

Plusieurs personnes de tendances diverses, ou simplement non-conformistes, qui avaient l'intention de se présenter, ont dû finalement renoncer, parce qu'elles n'avaient pu obtenir les garanties nécessaires. C'est le cas, notamment, de MM. Chevalier, ancien maire d'Alger, Alain Savary (socialiste autonome), Paul Cianfarani (radical), Dominique Grevaux, maire de Philippeville, et Jacques Fonlupt-Esperaber, catholique et gaulliste.

Dans une mise au point courageuse, ce dernier a dénoncé « ceux qui se organisent » à l'approche du 30 novembre « avec l'objectif » de tenter de confirmer par le choix des hommes cette contre-vérité manifeste que la population musulmane réclame l'intégration... »

« Les listes de candidats, a-t-il encore déclaré, n'ont pu être formées qu'avec la collaboration et, le plus souvent, sur l'initiative des autorités militaires substituées au pouvoir civil », notamment « dans les circonscriptions où il n'existe qu'une liste unique et dans celles où s'affrontent deux listes généralement de même tendance, et qui se opposent qu'en raison de rivalités personnelles... »

« Très souvent les deux listes ont été constituées par les mêmes moyens ; l'une devant être assurée du succès, l'autre étant destinée à donner à une désignation d'office les apparences d'un libre choix... »

Et M. Fonlupt-Esperaber ajoutait : « Les cadres militaires locaux seront les maîtres du scrutin, qui sera organisé dans le sens de l'approbation de l'intégration... Aussi bien, comment pourrait-on imaginer que les électeurs musulmans, victimes depuis quatre longues années des pires traitements — lesquels, je suis prêt à en apporter la preuve, n'ont pas pris fin — et vivant dans la peur jour après jour, oseraient s'abstenir... »

« Il paraît donc certain, concluait-il, que les élections prochaines donneront des résultats tout aussi illusoire que celles du passé... »

Le déroulement et le résultat des élections algériennes semblent justifier pleinement, ces appréhensions. Les abstentions ont été massives (80 % dans certaines régions); les merelles et contestations entre candidats ont mis en lumière de graves irrégularités, que confirment maints témoignages.

On ne peut juer de la situation présente en Algérie qu'en tenant compte de ces données essentielles; elles ne permettent pas d'entrevoir pour le moment la fin de l'effusion de sang.

Louis MOUSCRO.

POUSSÉE D'ANTISÉMITISME EN ALGÉRIE

(Suite de la page 1)

gnées de vexations diverses et même de brutalités. »

« Quelques jours plus tard, indique encore « l'Information Juive », il nous fut signalé que des rumeurs insidieuses étaient parvenues dans la ville, déclarant que les Juifs, hostiles au général de Gaulle et à la France, s'abstiendraient d'aller aux urnes lors du referendum. »

Dresser les uns contre les autres...

L'insistance avec laquelle « l'Information Juive » s'attache à réfuter ces « insinuations », est en elle-même assez significative du climat politique régnant en Algérie au moment du referendum. De même, d'ailleurs, que ceci :

« Signalons qu'un tract avait circulé dans le faubourg St-Jean, affirmant que M. le Grand-Rabbin de France aurait recommandé aux Juifs de voter « non » lors du referendum et de faire cause commune avec le F.L.N. (!) »

« Ceci est tellement stupide, qu'en ne sait si on doit en rire ou en pleurer. »

Ces insinuations, constate le journal, émanent sans doute de milieux que nos corrépondants de Constantine connaissent bien. On sait que dans cette ville l'antisémitisme et le racisme ont toujours été à l'honneur chez certains Européens, dont le but plus ou moins avoué paraît bien être de soulever les Musulmans contre les Juifs et vice-versa.

Dans d'autres villes...

Et « l'Information Juive » poursuit : « Nous avons tous espéré ici, écrit notre correspondant, voir disparaître après le referendum toutes les provocations et les injures. Il n'en est malheureusement rien. De multiples incidents ont eu lieu depuis. »

« Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, vers 22 heures, sur la petite place se trouvant devant l'angle des rues Desmourens et Chevalier, quatre gardiens mobiles descendent d'une auto, encaissant deux Musulmans qui se mettaient aussitôt à coler des affiches patriotiques. Durant ce travail, les représentants de l'ordre se seraient plaints, parlant aux Musulmans, de voir ces affiches déchirées

régulièrement par des Juifs, soulignant que partout à Constantine de tels faits se sont produits à cause des Juifs... »

« Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, vers 22 heures, devant le n° 6 de la rue de France, quatre jeunes gens de confession israélite, appartenant au corps enseignant, sont pris à partie par sept ou huit paras (bêrets rouges) dont un est ivre. »

« Ils sont interpellés de la manière suivante : »

« Vous vous promenez alors que nous nous battons pour les Juifs, sales youpins. »

« Le parachutiste ivre malmène un des jeunes gens, sans toutefois le frapper (...). »

« Grave incident enfin dans la nuit du 5 au 6 octobre, rue du 3^e Bataillon d'Afrique, ayant opposé un sergent de parachutistes à un 2^e classe israélite d'une Unité territoriale. Ce dernier a aussitôt saisi ses supérieurs hiérarchiques (...). »

« D'autres faits, concernant d'autres villes, et notamment Nemours, nous ont été signalés. »

« A Alger même, on nous a affirmé qu'au cours d'une manifestation tenue le 21 octobre, au stade Bialès à Belcourt, un officier dont nous talrons le nom, s'adressant en arabe à plusieurs centaines de Musulmans, aurait conspu le président Mendès-France, déclarant que s'il revenait au pouvoir, les Arabes d'Algérie descendraient les esclaves des Juifs. »

« C'est avec plaisir cependant que nous avons appris qu'à ces paroles outragées ne succéda qu'un silence gêné. »

« Des réflexions nous sont rapportées. « Cela fait deux Juifs de moins », tel est le seul éloge funèbre de certains policiers après un attentat terroriste dont ont été victimes ces malheureux. »

« Nous ne permettons pas... »

Et le journal conclut :

« Nous voulons malgré tout garder l'espoir qu'il ne s'agit là que de velléités de quelques isolés militaires et civils, nostalgiques de l'antisémitisme, et nous voulons rester convaincus que les responsables de l'armée et de l'administration y mettront bon ordre. »

« Le Judaïsme algérien ne permettra pas que ressurgisse un passé révo-

« Que les provocateurs se le tiennent pour dit. »

Un sentiment d'inquiétude

A la suite de ces incidents, le Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales a adressé au général Salan une lettre de protestation. « L'Information Juive » n'indique pas si une réponse lui a été faite.

Fin novembre, commentant ces faits au cours d'une assemblée du Conseil fédéral sioniste d'Algérie, M. Jacques Lazarus, a longuement analysé la condition des Juifs algériens. « A la suite des événements du 13 mai, a-t-il déclaré, selon le « Jewish Chronicle », il n'y a pratiquement pas eu de contacts entre les comités de Salut Public et les Juifs, dans les grandes villes comme Alger, Oran et Constantine. »

Il aurait insisté sur « l'inquiétude » des Juifs d'Algérie, qui ne cesse de s'accroître.

Des sanctions sévères s'imposent

Examinant ces faits dans un article de la Tribune Sioniste, M^r André Biemel écrivait récemment à Paris :

« C'est d'Algérie que partit... la fin du siècle dernier la flamme d'antisémitisme français. Il y eut des parlementaires élus comme antisémites ; Edouard Drumont, le leader incontestable de l'antisémitisme en France, fondateur de la Libre Parole, fut député d'Alger, qui fut d'ailleurs comme maire antisémite, le fameux Max Régis, organisateur de pogromes qui devint plus tard abjurer ses conceptions pour finir marié à une juive fortunée... »

Et après avoir constaté qu'il ne semble pas que les incidents (cités plus haut) soient suscités par les arabes », il ajoutait :

« Il est nécessaire de ne pas laisser s'étendre, ni s'aggraver ces incidents et des instructions sévères doivent être données par les autorités dirigeantes ou responsables pour juguler tout antisémitisme, qui dans les circonstances actuelles, ne serait pas seulement grave pour les Juifs... »

Les antiracistes, les républicains de ce pays exigent que des sanctions exemplaires soient prises contre tous les responsables de ces menées. De main, il pourrait être trop tard !

Il faut une législation plus efficace pour réprimer les activités racistes et antisémites

Le racisme et l'antisémitisme jouissent du rare privilège, dans notre pays, d'être l'une des manifestations anti-sociales et anti-républicaines qui demeurent impunies. Aussi comprend-on pourquoi les provocations et les agressions racistes peuvent se multiplier et augmenter de violence de jour en jour, constituant ainsi un grave danger pour l'ordre social. Sans doute, la lutte que les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme mènent contre ces activités dangereuses parvient-elle à mettre souvent en échec toutes tentatives de créer un climat de démission civile. Les résultats obtenus seraient plus efficaces, plus décisifs si les pouvoirs publics se désintéressaient moins qu'actuellement de ces menées coupables, appor- taient la consécration de l'autorité législative à cette lutte engagée depuis longtemps par des citoyens courageux. Cependant, nous devons à la vérité de reconnaître que le gouvernement, sur la pression des antiracistes, avant la dernière guerre mondiale, s'était efforcé de donner satisfaction, dans une certaine mesure, à l'opinion du pays. A cet effet, M. Marchandea, alors ministre de la Justice, a fait promulguer un décret-loi du 20 avril 1939 punissant la diffamation commise à l'encontre d'un groupe de personnes appartenant, par leur origine, à une race ou à une religion déterminées, lorsqu'elle aura pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants. Ce texte a été incorporé dans l'art. 32 de la loi du 29 juillet 1951 sur la liberté de la presse.

plusieurs tuteurs. On verra tout à l'heure que cela est possible grâce à la technique dont il sera question plus loin. En attendant, il faut reconnaître que ce groupe social, en l'état des choses, n'est point absolument sans protection : il y a en effet le Ministère public, dont il convient de définir le rôle en pareille matière.

... A LA « NEGLIGENCE » DES POUVOIRS PUBLICS

Ce rôle ne laisse point d'être de premier plan. Un éminent magistrat, M. Rolland, conseiller à la Cour de cassation, l'a signalé dans une étude récente parue dans le *« Semaine juridique »* et concernant la mission de prévention des infractions majeures qui échoit au Ministère public. Il déclare

UN ARTICLE DE
M^r Georges SAROTTE
Membre du Bureau National
du M.R.A.P.

« C'est sur cette double base que le M.R.A.P. a fait élaborer, par son Comité juridique, une proposition de loi qui a été soumise à l'approbation de son président, M. Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de cassation et que notre Mouvement a suggéré au Conseil Représentatif des Israélites de France (C.R.I.F.) de soutenir également. Ce texte, qui sera soumis au Parlement, recevra sans aucun doute l'appui de tous les antiracistes et de toutes les associations préoccupées de faire échec à l'antisémitisme et au racisme. »

DE L'INSUFFISANCE DES TEXTES...

De cette initiative, qui marqua alors un premier pas en avant, le moins qu'on puisse dire aujourd'hui, c'est qu'elle était à la fois tardive et à peu près inefficace. Elle était tardive, car, à l'époque, quelques mois avant l'agression hitlérienne, la propagande raciste avait gagné une bonne partie de l'opinion dans notre pays, au point que la possibilité de faire appliquer ce texte s'est trouvée fortement compromise. Du reste, le gouvernement du général de Gaulle n'a eu qu'à l'abandonner. Ce n'est qu'à la fin de l'occupation allemande, quand sont intervenues les ordonnances rétablissant la liberté républicaine, que le décret Marchandea a été remis en vigueur.

Mais, outre cela, le défaut principal de ce texte, c'est qu'il est incomplet et d'une application difficile. Incomplet, il l'est parce qu'il ne sanctionne point toutes les formes du racisme et de l'antisémitisme, mais seulement celle qui présente le caractère de la diffamation et encore celle-ci n'est punie que si la preuve est faite (alors qu'une présomption légale devrait suffire), qu'elle sert de moyen pour créer un climat de haine et de violence. Quant à la difficulté de son application, elle consiste en ce que les victimes de la diffamation raciste ne sont point des individus pris isolément, mais des catégories de personnes ayant pour seul trait commun d'appartenir à une race ou à une religion déterminée. En un mot, il s'agit d'une diffamation d'ordre collectif. On est ainsi en dehors de la diffamation de droit commun, qui concerne les personnes physiques ou morales, et l'on entre dans la diffamation envers des catégories sociales dépourvues de personnalité. Ce n'est qu'exceptionnellement, pour sauvegarder l'ordre public, qu'il est permis de passer à la sanction pénale de la répression de la diffamation dirigée contre eux. Comme ceux-ci non plus n'ont pas la personnalité civile, étant intégrés dans l'Etat dont ils ne sont que des organes, c'est l'Etat lui-même, représenté par son gouvernement, qui se trouve atteint par les diffamateurs, et c'est le gouvernement qui juge de l'opportunité de demander contre eux l'ouverture des poursuites judiciaires.

Or, tel n'est point le cas de cette catégorie sociale constituée par un ensemble racial. Aucune fiction légale ne saurait être utilisée pour lui conférer une personnalité et en faire ainsi un sujet de droits. Car, quel serait dans ce cas son représentant qualifié, puisque ce groupe est amorphe, sans aucune structure comportant organes de direction et de contrôle ? Il aurait fallu plutôt que le législateur lui désigne un ou

que les poursuites engagées contre ceux qui excitent à la haine raciale résistent à un caractère préventif, car elles permettent d'éviter le pire en arrêtant la contagion du virus raciste.

Malheureusement, l'on doit penser que si le conseiller Rolland s'est donné la peine de se livrer à cette étude, c'est sans aucun doute une façon pour lui de suggérer au Ministère public de ne point négliger, du moins en certaines matières, cette mission préventive qui lui incombe. Car c'est un fait que, en ce qui concerne la question du racisme, sa diligence n'est point remarquable (comme du reste dans celle de la répression des contraventions en matière de sécurité des travailleurs salariés, particulièrement les mineurs, dont il est également question dans l'article de ce haut magistrat). On peut, pour la décharge des Parquets, supposer que c'est précisément le peu d'efficacité du second alinéa de l'actuel article 32 de la loi sur la presse qui permettrait d'expliquer cette carence, car comment serait-on encouragé à faire appliquer une loi dont l'application est ingrate et alors qu'on s'attend à voir les meilleures réquisitions acheminer contre des relâxes fréquentes ?

CONTRE TOUTES LES FORMES DU RACISME

C'est en présence d'une telle situation, qu'il faut déplore — et qu'il serait vain d'espérer voir réparée grâce à un retour-nement de la jurisprudence, chose impossible même avec la meilleure volonté des tribunaux — que le M.R.A.P. a pris l'initiative de mettre sur le chantier une législation plus efficace, s'appuyant sur de nouvelles bases. Celles-ci comportent deux éléments : d'une part, une modification de la qualification pénale en lui donnant une extension dépassant la simple diffamation, et, cela, par l'inclusion d'autres manifestations de l'agressivité raciste, et, d'autre part, l'établissement d'une procédure grâce à laquelle les groupements raciaux auraient des tuteurs légaux pour les protéger en justice.

En ce qui concerne le premier élément, le M.R.A.P. demande que, au lieu que l'objet de l'incrimination consiste seulement dans la diffamation, elle englobe dans l'avenir d'autres manifestations auxquelles se livrent des racistes en vue de créer un climat de haine et de violence à l'égard des citoyens ou habitants appartenant à une race ou à une religion déterminées.

Pour l'élément procédural, il est certain que la possibilité accordée à des groupements antiracistes de poursuivre d'office les manifestations du racisme, dangereuses par définition pour la paix publique et pour l'ordre social, présentera cet avantage d'épauler le Ministère public dans les poursuites, en exerçant l'action supplétive de la partie civile. Mais pour cela, il faudra un texte exprès, puisque la Chambre criminelle de la Cour de cassation, s'appuyant sur l'article 2 du Code d'instruction

criminelle, refuse aux associations toute action civile dans les poursuites au sujet desquelles elles ne justifient avoir subi un préjudice direct, à moins toutefois qu'elles ne bénéficient d'une dérogation légale à cette règle inexorable. Or, en ces derniers temps, diverses lois sont venues accorder de telles dérogations et permettre à des associations, après les syndicats professionnels, de poursuivre les individus ayant commis des délits portant atteinte à leur objet social. On peut citer comme exemple, déjà relativement ancien, les associations familiales (pour les délits concernant la famille et la natalité), puis les ligues antialcooliques, les associations pour la protection des appellations contrôlées, etc...

C'est sur cette double base que le M.R.A.P. a fait élaborer, par son Comité juridique, une proposition de loi qui a été soumise à l'approbation de son président, M. Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de cassation et que notre Mouvement a suggéré au Conseil Représentatif des Israélites de France (C.R.I.F.) de soutenir également. Ce texte, qui sera soumis au Parlement, recevra sans aucun doute l'appui de tous les antiracistes et de toutes les associations préoccupées de faire échec à l'antisémitisme et au racisme.

CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Il convient, en terminant, d'annoncer que, outre cette proposition de loi, le M.R.A.P. a mis sur pied, dans les mêmes conditions, une autre proposition de loi tendant à punir les faits de discrimination raciale, tels que refus d'embauche, de prestation de fournitures ou services, ou encore de titres, émanant soit de personnes privées ou de leurs préposés, soit de fonctionnaires publics, toutes les fois qu'il existe à la charge de ces personnes une obligation juridique d'attribuer ces droits aux réclamants.

Il ne saurait être objecté, à ce sujet, que les victimes de telles pratiques ont déjà à leur disposition des recours non répressifs, soit administratif, soit de droit privé. En effet, de tels recours, outre qu'ils ont moins d'efficacité que la perspective de sanctions pénales, sont souvent d'un maniement difficile, surtout quand les intéressés sont des économiquement ou socialement faibles, comme on en trouve beaucoup chez les persécutés raciaux.

Du reste, notre législation répressive commence à s'enrichir de dispositions diverses concernant les procédés de discrimination à l'égard de personnes formant des catégories sociales particulières. On connaît la loi qui punit les propriétaires bailleurs ayant refusé de louer à des candidats locataires parce que ceux-ci sont chargés d'une nombreuse famille. En 1956, le Parlement a apporté un complément à la sauvegarde de la liberté syndicale par une loi punissant ceux qui se sont rendus coupables envers les travailleurs de discriminations basées sur leur appartenance ou non-appartenance à un syndicat. La proposition de loi, dont il est ici question, ne fait donc que refléter une tendance de plus en plus forte de l'opinion à voir disparaître à notre époque les diverses formes de discrimination qui perpétuent les iniquités et l'exploitation des faibles.

Du reste, de plus en plus, dans plusieurs pays, de telles agressions contre les droits de l'homme tombent sous le coup des sanctions pénales du droit public, celui-ci se dégageant ainsi de la sphère des grands principes qui constituent plutôt des recommandations d'ordre moral que des normes impératives. C'est ainsi que d'après une information récente, une loi dans l'Etat de New-York réprime la discrimination raciale, quand elle est commise par des propriétaires refusant de louer à des candidats locataires dont la race est considérée comme un vice rédhibitoire. En Russie Soviétique, et dans les démocraties populaires, existent des lois très rigoureuses contre le racisme.

En conséquence, la France, ou un timide essai a été fait il y aura bientôt vingt ans, ne doit point demeurer en arrière sur ce terrain; elle tiendra certainement à honneur de développer sa législation contre le racisme, jusqu'à l'incomplète et peu adéquate. Il y va de la sauvegarde de la paix sociale et de la démocratie.

RADIO

Le lundi 1er décembre à 14 h. 30, la radiodiffusion française a présenté, sur la chaîne « France III » : **Un dimanche d'espoir**, de Morena Casamance. Nous tenons à saluer cette pièce antiraciste et à en féliciter l'auteur.

Comédienne et chanteuse noire, Morena Casamance se défend d'être auteur dramatique car, dit-elle, elle n'a écrit cette pièce que pour permettre à l'acteur de couleur de s'exprimer dans des rôles différents de ceux qu'on lui confie d'habitude (à savoir : les domestiques, stylés ou pas, et autres figurations plus ou moins intelligentes) et aussi, parce que les crimes commis au nom du racisme l'ont révoltée à un tel point qu'elle a senti l'impérieux désir de les stigmatiser par tous les moyens à sa disposition. Or, bien qu'elle se dénie la qualité d'écrivain, Morena Casamance fait preuve d'un talent d'auteur qui ne peut être méconnu ; elle s'exprime dans un style neuf et hardi

Cette scène montre les différents protagonistes en train de commenter une photo publiée par un journal, et représentant des racistes blancs qui poursuivent des enfants noirs, pour les empêcher d'entrer à l'école (la presse a reproduit plusieurs photos de ce genre, lors des récents événements de Little Rock).

Tina est une petite fille d'une dizaine d'années; Lucia, une jeune femme; Thimotee, un vieil homme; Ludovic et Arthème, des jeunes gens; Nazaire, leur père; Eglantine, leur mère.

TINA. — Ah ! regardez la photo de celui-ci qui lance un coup de pied ! Il ressemble à ce démon qui est sur mon image de 1re communion ! Il fait la même grimace en tordant la bouche ! (bruits de tiroirs qu'on ouvre). Regardez ! la même bouche, les mêmes yeux !

LUCIA. — Donne un peu cette image ! Mais... elle a raison... la même bouche tordue, les mêmes yeux de biais... et le cul en l'air... comme sur la photo !

TOUS. — Oh ! Oh ! c'est bien vrai, bien vrai... mais c'est terrible ça... terrible ! C'est pas possible une chose comme ça... pas possible ! pas possible !

THIMOTHEE. — Une chose comme ça est possible ! D'abord qui a dessiné ou peint cette image ?

LUCIA. — (lisant) « L'Enfer des damnés... par Cimabue... mil deux cent quarante, mil trois cent un... »

LUDOVIC. — Il faut prononcer « Tchimbamboué » et non pas Cimabue !

TOUS. — Ah ah ! Tchimbamboué ! Tchimbamboué !

Un dimanche d'espoir

et cette pièce, qui a été écrite spécialement en fonction du moyen radiophonique, est vibrante de vie et de vérité.

L'action se passe aux Antilles et, comme l'indique son titre, un dimanche. Pourquoi un dimanche ? Parce que c'est le jour de repos, le jour de paix aussi par excellence ou, du moins, celui qui devrait l'être en attendant que tous les jours de la semaine le soient également. Et l'espoir ? Eh bien ! c'est justement l'espoir en des jours meilleurs pour tous les hommes, quelles que soient leur origine, leur race, leur religion ou leur condition sociale. Mais, si elle veut imposer cette grande idée d'amour à l'humanité, cette pièce n'a rien d'un sermon et les personnages en sont bien vivants, avec leurs qualités, leurs défauts, leurs joies et leurs peines. Ils sont là, ce dimanche, réunis à l'heure du punch comme peuvent se réunir les hommes de n'importe quelle partie de la terre

NAZAIRE. — Mais ça fait africain ça... comme Malinké, Soukélé !

TINA. — Bankoulélé ! (gros rires).

TIMOTHEE. — Assez rire vous autres ! Quand l'intelligence et le savoir ont parlé, il faut vous taire !

NAZAIRE. — Alors, mes fils, vu les sacrifices que j'ai fait pendant des années pour vous envoyer au-delà des océans acquérir de l'instruction, pouvez-vous nous dire quelque chose sur ce Cima... Tchima...

LUDOVIC. — Tchimbamboué !

NAZAIRE. — C'était un nègre d'Afrique ?

LUDOVIC. — Non, un Italien ! Contemporain de Dante Alighieri !

ARTHEME. — Maître de Giotto !

TOUS. — Alighieri ! Giotto ! Ah ! que ça sonne bien... Que c'est beau !

LUCIA. — Ah oui, c'est beau de connaître tous ces beaux noms !

NAZAIRE. — Et de savoir ce que ça veut dire ! Mes fils ne sont pas des perroquets !

TOUS. — Ah non alors ! pas des perroquets !

NAZAIRE. — Mais tout ça ne nous dit pas pourquoi des photos tirées en 1958 peuvent se trouver identiques aux personnages d'une peinture exécutée il y a des siècles ?

TOUS. — Il y a des siècles ! c'est vrai, il y a des siècles ! Terrible ça... terrible tout bonnement !

ARTHEME. — Simple coïncidence !

THIMOTHEE. — Il n'y a pas de coïncidence ! Han !... avec les découvertes modernes, si on pouvait montrer à tous les haineux une photo de leurs grimaces... Si on pouvait leur mettre sous les yeux la preuve qu'ils

lorsqu'ils ont besoin d'un peu de fraternité ils sont là avec leur envie de rire et de chanter, avec leur envie de s'aimer et de vivre, de vivre surtout comme des hommes dignes de ce nom.

Pour interpréter son œuvre, Morena Casamance s'est entourée des meilleurs comédiens noirs d'expression française. Entre autres, Habib Benglia dans le rôle du vieux Thimotee, Douda Seck dans celui de Nazaire, etc... etc... L'auteur joue le rôle de Lucia, qui est une belle jeune femme abandonnée par un mari volage; elle chante également, des biguines, bien sûr, et aussi un blues, ce chant typiquement nègre américain que, maintenant, même les blancs ne dédaignent pas de chanter. Mais, pour mieux vous faire préjuger du ton et du style de la pièce, nous allons en reproduire ici une courte séquence que l'auteur a bien voulu nous communiquer.

son en tous points semblables à des démons...

LUCIA. — Ça ferait des frais !

THIMOTHEE. — Ça ferait des frais...

EGLANTINE. — En tout cas ils sont à plaindre, il faut vous taire !

THIMOTHEE. — Franchement oui, ils sont à plaindre. Ce sont de pauvres bougres, je l'ai toujours pensé !

NAZAIRE. — Qu'est-ce que j'entends ? Ils sont à plaindre ? Il n'y a au monde que des nègres pour tenir un tel langage ! Dis-moi, Thimotee, est-ce parce que tu es ici, dans ton pays tranquille et tout, que tu te permets de dire pareille chose ?

THIMOTHEE. — Ce n'est pas parce que je suis un nègre dans un pays tranquille, non ! Même si j'étais leur victime je les plaindrais encore. Tenez, regardez la photo des enfants : quelles têtes font-ils ?

TINA. — Ils ont l'air triste bien sûr, mais ils marchent droit et ne font aucune grimace... ils ont l'air d'être patients et bien élevés !

THIMOTHEE. — Et voilà ! Et les autres ? On dirait des possédés... Enfin vous l'avez vu vous-mêmes ! (bruit de journal) celui-là... et encore celui-là... Belzebuth est content quand il voit ça ! Je n'en démords pas et je répète : les persécutés sont plus à plaindre que les persécutés, et tels qu'ils sont là, ces pauvres enfants et leurs pauvres parents, ils sont mieux dans leur peau que dans la peau des autres !

TOUS. — Dans ces conditions, oui... Ils sont mieux dans leur peau... ça c'est vrai... c'est bien vrai !

NAZAIRE. — Et moi content d'être dans ma peau à moi si je pouvais leur casser la gueule !

(Silence).

THIMOTHEE. — Pourtant on peut dire que ces gens devraient être les meilleurs du monde, car tout ce qui les environne devrait les porter à la générosité.

D'abord, au temps où ils émigraient dans cette nouvelle terre, il y avait un véritable trésor : bon climat, du bois en abondance, tout ce qu'il fallait pour construire bateaux, maisons, meubles. La mer regorgeait d'huîtres, de crabes, de morue, de thons, de langoustes. Dans les bois, il y avait des dindons gras et lourds, des cailles, des faisans, des oies, et tant de manioc, de daims, de caribris, de bisons, que le gibier était considéré comme une viande ordinaire !

LUCIA. — Comme une viande ordinaire !

THIMOTHEE. — Et des fruits qui poussaient partout : mangues, avocats, pommes de liane, pommes canelle, caimites et cachimans, barbadine et corossols... Ah ! mes enfants... tout ce qu'il fallait pour bénir Dieu et avoir le cœur bon !

LUCIA. — Au lieu de cela...

La Lézarde

mes posés à un peuple qui s'émancipe, ce livre apparaît surtout comme une sorte de long poème en prose, une épopée au style luxuriant.

Edouard Glissant, dans son œuvre, comme dans sa vie, ne sépare pas la poésie de la connaissance objective du monde et de l'action pour le transformer. Ecrire est pour lui un acte d'une grande portée humaine et politique.

Dénonçant la « dépersonnalisation » culturelle des peuples indigènes, comme « une des formes les plus surnoises de la colonisation », il a récemment expliqué le sens qu'il donne à cet acte :

« L'Antillais doit réaliser sa personnalité propre, qui peut être vraiment une harmonie totale entre un fond ancestral africain et un apport, un acquis culturel européen. »

« Je pense que cela pourrait donner un être assez réussi. »

« Je crois à l'avenir des cultures métissées. Je crois à l'exemple symbolique, pour l'avenir d'une culture métissée. »

Et il ajoutait :

« Mon but est d'essayer de contribuer à une littérature qui fonde la culture antillaise dans la dignité, qui dépasse le stade du régionalisme, et qui essaie d'amener les vérités de la culture antillaise au stade de l'universel ! ».

LE PRIX LOUIS-DELLUC A JEAN ROUCH

Très satisfaisante aussi est l'attribution du Prix Louis-Delluc à l'ethnologue Jean ROUCH, directeur du département Cinéma au Musée de l'Homme, pour son film : « Je suis un noir ».

Ce film, tourné à Treichville, faubourg d'Abidjan, retrace les pérégrinations d'un Nigéren venu chercher du travail, et prenant contact avec la ville, inconnue pour lui. Tous les personnages ont été choisis dans la population du quartier où se situe l'action.

(On a pu voir récemment à Paris un autre film remarquable de Jean Rouch : « Fils de l'eau ».)

Brillante réouverture du Ciné-Club "AMITIÉ"

Créé en novembre 1955 par un groupe de jeunes antiracistes le ciné-club « Amitié » a connu une brillante activité pendant trois années consécutives. Ce qui, aux yeux du spectateur averti constitue une prouesse, quand on connaît les difficultés de tous ordres, et surtout financières, auxquelles se heurte la gestion d'une pareille entreprise.

Entreprise ambitieuse, certes, mais de quel intérêt, compte tenu de l'audience qu'a le cinéma. Entreprise neuve, ce ciné-club n'étant comparable à aucun autre, en raison de son caractère antiraciste.

On ne peut qu'admirer le courage et l'ardeur de ces jeunes, épris de cinéma et de liberté. A l'heure où l'homme, cet éternel lcare, songe le plus sérieusement du monde, à prendre pied sur la lune, à peupler le ciel de satellites, comment ne pas les remercier de contribuer à plus de compréhension et d'amitié entre les peuples et les races de notre propre planète ?

Il faut avoir participé à ces débats, après chaque film. Jeunes et moins jeunes lançaient leurs idées, leurs impressions, passionnés de vérité, cherchant à extraire de chaque séquence la moelle de vie qui leur permettrait de mieux comprendre les problèmes réels de notre temps.

Nous avons eu le privilège d'être appuyés par d'éminentes personnalités, comme Simone Dubreuilh, critique cinématographique, qui ne nous a pas ménagé sa sympathie, comme l'écrivain Armand Lanoux, le producteur Léopold Schlosberg, le réalisateur Pierre Laroche... Enumérer tous nos grands amis demanderait plus de place que ne peut en avoir cet article.

Mais comment ne pas souligner l'aide précieuse et désintéressée de notre président, Yves Ciampi, le brillant réalisateur de « Typhon sur Nagasaki », « Les Héros sont fatigués », « Un Grand Patron », etc...

Combien de fois n'est-il pas venu présenter lui-même un de nos films, nous conseiller ou encore nous éclairer sur l'art cinématographique.

Grâce à lui, en particulier, nous avons pu pénétrer la vie intime du Japon, son histoire, ses traditions, à travers les commentaires qu'il nous a faits des deux films merveilleux que sont « Okasan » (La Mère) et « Les Amants crucifiés ».

Et notre but n'est-il pas atteint chaque fois que cette arme redoutable qu'est la caméra permet aux spectateurs de mieux comprendre des hommes vivant de l'autre côté du globe, des gens qui aiment comme nous, qui souffrent comme nous, qui luttent et meurent comme nous ?...

Ce fut le cas, encore une fois, le mardi 9 décembre, pour la réouverture annuelle de notre Ciné-Club, avec la présentation du magnifique film de Richard Brooks « Une Ile au Soleil », où Harry Bellafonte fait une création sensationnelle.

Ce beau film antiraciste prend tout son sens quand on sait qu'Harry Bellafonte, après une triomphale tournée en Europe, a vu une de ses émissions à la télévision américaine sabotée, alors que déjà il n'avait dû qu'au courage d'un gérant d'immeuble, d'avoir pu trouver un appartement à New-York, hors de Harlem, le quartier noir.

La projection fut suivie d'un débat animé, qui permet de bien présager de la saison 1958-59, de même que le succès remporté, une semaine plus tard par l'excellent film japonais « Bateaux de l'Enfer ».

Aussi, vous qui aimez le bon cinéma, et qui êtes antiracistes, ne manquez pas, si ce n'est déjà fait, d'adhérer bien vite au Ciné-Club Amitié, d'y amener vos voisins, vos amis qui, en passant d'inoubliables soirées, s'armeront pour le combat quotidien contre le racisme.

Cette belle entreprise doit être aussi la vôtre.

Georges KORENBERG.

Les séances ont lieu au cinéma « Artistique-Voltaire », 45, rue Richard-Lenoir, Paris-11^e (Métro : Voltaire).

LIVRES

Le Prix Renaudot a été décerné, cette année, à un jeune écrivain martiniquais, Edouard Glissant, pour son roman, « La Lézarde ». Les antiracistes ne peuvent qu'être sensibles à cette décision, qui souligne l'importance croissante des écrivains de couleur, et en général d'outre-mer, dans la littérature contemporaine.

Issu d'une famille de travailleurs, Edouard Glissant connaît bien la vie misérable des ouvriers des plantations, surexploités par les gros colons, dont il dépeint, dans son livre, la misère et la révolte. Mais « La Lézarde » n'est pas un roman réaliste au sens habituel du mot et pas davantage une œuvre « à thèse ». Si le sujet est attachant, et ne manque pas de « suspense », si les personnages discutent des grands problè-

Pour la maison d'Anne Frank

Mme Marguerite Jamois, directrice du Théâtre Montparnasse-Gaston Baty, nous adresse la lettre suivante :

Quand la nouvelle que la maison où Anne Frank vécut pendant l'occupation allemande à Amsterdam, devait être démolie et remplacée par une usine, tous ceux qui sentaient que cette maison était devenue un symbole d'Anne Frank ont protesté.

De cette protestation est née la Fondation Anne Frank.

Le but de cette Fondation est de réparer et de remettre en état cette maison, et d'y créer un Centre de Jeunesse International, sans barrières de nationalité ou de religion.

Dans tous les pays où on a joué « Anne Frank », les théâtres ont bien voulu apporter leur contribution en consacrant une représentation à cette Maison du Souvenir.

A cette occasion, le Théâtre Montparnasse-Gaston Baty donnera une MATINÉE EXCEPTIONNELLE LE SAMEDI 27 DECEMBRE à 15 HEURES.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de répondre à cet appel.

Office de voyages Lafayette

Licence de Voyage N° 338

SEJOURS EN FRANCE ET A L'ETRANGER CIRCUITS EN AUTOCAR

TOUS BILLETS : FER - AIR - MER LOCATION THEATRES

78, rue La Fayette VOYAGES ORGANISES PARIS - IX^e

Entrée : 18, rue Bleue pour le 10^e Anniversaire Tél. : PRO. 96-52

Métro : Cadet de l'indépendance d'Israël TAI. 68-23

En raison des nombreuses demandes, réservez dès maintenant vos places dans les nouveaux avions « Britannia » et les bateaux « Théodore Hertzl » et « Jérusalem » ainsi que vos chambres d'hôtel

SCHÖELCHER et le Deux Décembre

QUI, en France, dans les temps singulièrement chargés d'inquiétudes, de mystifications et de faux problèmes que nous sommes en train de vivre, se rappelle encore le nom et le message de Victor Schoelcher, qu'un centenaire édifiant entre tous, avait contribué à faire sortir de la cendre de l'oubli, il y a dix ans de cela ?

Et pourtant cet homme peu connu, ce philanthrope qui fait honneur à son pays et à sa génération, cet antiraciste convaincu, garde plus que jamais son actualité.

par
Léonard SAINVILLE

Antiraciste parce que républicain, Victor Schoelcher, le libérateur des esclaves, combattit toute sa vie et paya de sa personne, pour faire admettre dans la pratique courante de l'existence, l'égalité complète des races et le respect de la personne humaine, sous ses aspects les plus variés.

Seul ou presque seul, il batailla pendant longtemps pour faire entrer de plein-pied dans la cité avec tous les droits et devoirs des Métropolitains, ceux dont la France avait recherché le travail créateur et qui vivaient sous d'autres climats. Sans jamais renoncer à une seule de ses idées ni se compromettre par d'inutiles concessions, il réussit dans sa noble tâche et s'acquitta la reconnaissance éternelle de centaines de milliers de parias et de leurs descendants. Il y a soixante dix ans, il y a cent ans de cela.

Mais on sait encore moins que ce parfait honnête homme, ce politicien parfaitement désintéressé, avait été d'abord un républicain, et c'est parce qu'il fut un républicain conséquent, qu'il devint un antiraciste déterminé.

Dès l'âge de vingt quatre ans, il était entré dans la lutte à côté de ses amis des loges maçonniques et des journaux, pour travailler à abattre la royauté des Bourbons qui voulait rétablir en France l'ancien régime. 1848 vit le triomphe de ses idées.

Les « passions coloniales » déchainées

Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il sait risquer sa vie pour la défense de son idéal. On le voit en tête des représentants ceints de leur écharpe, devant la barricade du faubourg Saint-Antoine, où sont également présents, Victor Hugo et Baudin. Il évite de justesse un coup de baïonnette qui ne lui enlève qu'un pan de sa redingote. Il pouvait compter heureusement sur son ami Legouvé, l'auteur d'« Adrienne Lecouvreur ».

« Si M. Legouvé sait où est M. Schoelcher, qu'il le fasse partir au plus tôt, car s'il est pris, les passions coloniales sont tellement ameutées contre lui, que le Prince lui-même (il s'agit de Louis-Napoléon) s'il le voulait, ne pourrait pas le sauver; on le fusillerait » fit dire un Ministre du coup d'Etat, Lefebvre-Durufilé.

Auparavant, Legouvé, après l'avoir caché pendant deux heures, l'avait successivement conduit chez un de ses amis médecin, puis chez Madame L..., chez Geoffroy Saint-Hilaire, Serres, professeur au Muséum, enfin chez deux ecclésiastiques, les frères Blanc, pour dépister la police, lancée sur la trace de tous ceux qui étaient suspects au régime qui s'installait.

Schoelcher se cachait; mais il ne cessait d'essayer de rejoindre ses amis, pour reprendre la lutte contre Napoléon III.

Il fut contraint de prendre la route

de l'exil dès le 22 décembre. Il rejoignit d'abord la Belgique et enfin un asile sûr en Grande-Bretagne.

Il ne devait rentrer dans son pays



natal que le 6 août 1870, alors que l'Empire s'écroulait et qu'il fallait barrer la route à l'envahisseur allemand.

Le combat de l'exil

L'histoire de Schoelcher, républicain exilé, ressemble curieusement à celle de l'illustre proscrit de Jersey, Victor Hugo. Comme lui, il refusa jusqu'au bout de se soumettre à la tyrannie. Comme lui, il méprisa tous LES RENIEMENTS ET TOUTES LES TRAHISONS, et surpris autant qu'indigné par l'incompréhension politique de ses compatriotes, il persista à ne voir dans les hommes du coup d'Etat, que des forbans et des assassins.

« L'histoire des crimes du 2 décembre » et « Le Gouvernement des Décembriseurs », ouvrages parus en 1852, sont à ce sujet, fort éloquentes et significatives; et nous ne parlons même pas d'un pamphlet plus violent encore, mais moins notoire, intitulé « Les amours de Napoléon, III ou le lupanar élyséen dévoilé ».

Quand, en 1859, une nouvelle loi d'amnistie, permit à tous ceux qui avaient participé au mouvement de révolte contre Napoléon III, de rentrer en grâce, Schoelcher s'écria :

« Depuis quand les violeurs de la loi sont-ils autorisés à pardonner à ses défenseurs ? Lui, nous donner amnistie ! Comment le pourrait-il ? Il est sous le coup d'une accusation de la Haute Cour de Justice du 2 décembre 1851 qui le traduit devant les tribunaux pour crime de haute trahison. »

Un démocrate exemplaire

L'abolitionniste et jacobin Victor Schoelcher, l'homme qui siégea à la

Montagne, à l'extrême-gauche de l'Assemblée de la deuxième République, est un adversaire résolu du pouvoir personnel, un partisan fougueux de la démocratie avancée.

Pour lui, la source du pouvoir ne peut résider que dans une Assemblée unique élue au suffrage universel, à laquelle est soumis le pouvoir exécutif, et quand il analyse les causes de la défaite républicaine, il les impute uniquement à la désunion des forces de gauche (« Histoire des crimes du 2 Décembre ») et à la lâcheté des députés modérés, mais pas un instant au « gouvernement d'Assemblée ».

Pour lui, en face de l'attentat violent ou permanent contre les institutions républicaines, les diverses libertés, l'insurrection armée « est le plus saint des devoirs » (« Haïti », 1840).

Enfin il adopte entièrement la thèse de Montesquieu, qui démontre que le fondement de la démocratie est avant tout la vertu des citoyens.

En évoquant ce pur visage de l'honnêteté républicaine, en rappelant l'action de ce militant de la fraternité entre les peuples et les races, nous sommes bien amenés à penser une fois de plus à nos propres problèmes, et nous concluons après examen qu'ils étaient aussi ceux de Schoelcher. Son courage, sa haine du despotisme et du pouvoir personnel, restent l'un des plus beaux exemples, pour tous ceux qui veulent rester des hommes, pour tous ceux qui ne renoncent et ne renoncèrent jamais au progrès, loi fondamentale du devenir des hommes.

A propos d'un récent article de « Droit et Liberté »

A propos de l'article de Roger Maria « Les névrosés », publié dans notre dernier numéro sous la rubrique « Droit et Liberté répond aux mensonges racistes », notre ami M. Sarotte nous adresse la lettre suivante :

L'article de mon ami Roger Maria, dans le dernier numéro de ce journal, m'a vivement intéressé, pour ce qu'il tente de rechercher les causes du comportement détestable de jeunes voyous londoniens, lyncheurs de noirs. Mais l'explication qu'il en a donnée appelle de ma part des réserves.

Certes, ce sont bien les succès amoureux de certains Noirs auprès de certaines Anglaises blanches qui sont à l'origine de ces réactions violentes. Mais je me sépare de Roger Maria, quand il en trouve la cause dans une jalousie sexuelle malade et collective.

C'est qu'il explique un phénomène social par un état psychologique particulier et alors que celui-ci n'est pas susceptible de présenter un caractère de contagion collective. En effet, il fait appel à un état de névrose sexuelle qui se serait emparée d'un groupe d'individus. Il verse ainsi dans la méthode ambitieuse des psychanalystes qui ont voulu étendre ce mode de diagnostic médico-psychologique à l'étude des comportements collectifs, méthode qui, aux Etats-Unis tout particulièrement, a abouti à des résultats extravagants.

Cette explication est d'autant plus à rejeter qu'il me semble, si j'ai bien compris, que c'est cette jalousie collective qui a été génératrice chez ces lyncheurs de la pratique du racisme. Evidemment, un sentiment comme la jalousie — dont il ne faut pas perdre de vue que c'est un phénomène à éclipses et qu'il présente des degrés d'intensité variable — est susceptible de conduire au racisme un individu pris isolément, mais de telles possibilités auraient peu de chances de se présenter dans un ensemble d'individus.

Dès lors, quelle cause a excité ces jeunes fanatiques à commettre leurs agressions criminelles ? Cette cause est tout simplement leur racisme plus ou moins invétéré, qui préexistait aux faits ayant provoqué leur réaction violente. Or leur racisme s'est trouvé exacerbé parce que ce qu'ils abominent le plus, abstraction faite de tous autres sentiments, c'est le mélange biologique des races, contradictoire au racisme. Cela dépasse de cent coudées, en importance et en gravité, une humiliation sexuelle (qui peut être rachetée par un succès de même nature par ailleurs). C'est pourquoi un raciste s'oppose toujours aux croisements. Il acceptera à la rigueur que, dans la vie sociale, des êtres de races différentes puissent se rapprocher, entrer en relations paisibles, voire même amicales, mais ces relations n'iront jamais jusqu'à l'accointance des

RACISME ET NÉVROSES

blanches avec des noirs. Ce comportement existe encore aux Antilles françaises, bien que les blancs indigènes aient rabattu beaucoup de la morgue et de la fierté qu'ils manifestaient dans un passé assez récent à l'égard des gens de couleur; mais jamais ils n'inviteront ceux-ci dans leur foyer, et ce serait un crime pour une des leurs de se donner à un noir.

C'est là le dernier refuge du racisme, le réduit quasi impénétrable. Les nécessités économiques et sociales exigent de plus en plus que les Etats, même ceux qui ne se distinguent point par un excès de démocratie, cherchent à faire disparaître le racisme dans ses manifestations extérieures les plus voyantes, celles qui intéressent directement l'ordre public, comme les activités économiques, scientifiques, l'éducation, la défense nationale, les relations de travail, etc. Mais s'ils peuvent agir sur ces relations (car elles sont le plus en prise directe avec les rapports de production), il n'en va pas de même pour les conceptions et les sentiments qui se sont ancrés depuis pas mal de siècles et sur lesquels le droit positif n'a aucune atteinte. Ce sont des survivances dont la disparition sera très lente bien longtemps après la disparition des manifestations extérieures de caractère spectaculaire.

C'est cette mentalité, qui n'a pas besoin d'être définie par une théorie psycho-pathologique, qui est le facteur déterminant des incidents racistes de Londres. Les racistes sentent qu'ils sont placés devant une alternative : ou le métissage des races, et alors plus de racisme, ou bien le racisme et alors coûte que coûte combattre le mélange des races. C'est ainsi que les Américains combattent celui-ci avec la dernière vigueur, puisqu'ils mettent à mort les noirs qui ont eu des relations avec des blanches, après les avoir inculpés de viol. Les jeunes Anglais, n'ayant pas l'appui des pouvoirs publics comme en Amérique, en ont fait moins; c'est déjà trop.

Si tant de violence est déployée en ce domaine, c'est que les racistes sentent qu'ils ont affaire à une force énorme dans la formation de laquelle se combinent des impulsions naturelles et sociales, conduisant non pas seulement à la paix entre les races, mais à leur véritable fusion; c'est ce que j'appellerai la loi de « complémentarité biologique », qui fait que l'attrait sexuel entre deux êtres de différente race est très puissant. Cet attrait existe tant pour les hommes que pour les femmes. Mais la susceptibilité des racistes est moins offensée quand c'est un blanc qui a des relations avec une noire que dans le cas contraire; et cela pour deux raisons : d'abord parce que en pareille matière, c'est surtout le blanc qu'il faudrait frapper, et en second lieu, parce que de tout temps l'homme s'est arrogé plus de liberté que la femme en matière

sexuelle, et il serait difficile de sévir sous prétexte d'assurer sa défense contre un viol.

Et voici maintenant une mise au point que nous communique Roger Maria :

Non, je n'ai pas voulu donner d'explication du comportement des jeunes voyous racistes de Notting Hill — et d'ailleurs — par les névroses sexuelles; je me suis contenté de braquer sur cet aspect que je sais secondaire, mais dont nous ne parlons pour ainsi dire jamais. J'ai cru utile d'en souligner les traits universellement constatés qui font apparaître les racistes sous un jour tel que leur masque à prétentions doctrinales (pureté de la race, moralité publique, défense de groupe, etc.) s'en trouve arraché et que les honnêtes gens peuvent scruter leur vrai visage : les racistes ne sont pas seulement de cruels imbéciles, mais aussi de pauvres types qui camouflent leur infériorité réelle sous des dehors glorieux. Il faut aussi déshonorer les racistes et il n'est pour cela que de les peindre tels qu'ils sont au delà des apparences, qui ne sont déjà pas très flatteuses.

Selon cette optique, il est inutile, je pense, de préciser qu'il ne saurait s'agir, dans mon propos, de tout le racisme, mais d'une certaine catégorie d'individus et d'une fraction seulement de leurs mobiles. Si l'on se propose d'explorer les causes mineures et aspects particuliers du comportement raciste, hélas, « il n'y a que le choix », — et ce n'est pas beau. Mais notre combat quotidien, pour être correctement conduit, pour toucher juste a, semble-t-il, besoin de tenir compte autant des caractères communs, objectifs, et des raisons profondes du racisme que de la forêt des mobiles particuliers. Je n'ai voulu éclairer d'un peu près que les broussailles de la lisière.

FAITES CONNAITRE, DIFFUSEZ

« DROIT ET LIBERTÉ »

PRENEZ VOTRE CARTE D'AMI DU M.R.A.P. POUR 1959

DROIT ET LIBERTÉ

15, Fg Montmartre - Paris (9^e)
Tél. : PRO. 82-78

Tarif des abonnements

FRANCE ET COLONIES
Un an : 500 francs
PAYS ETRANGERS
Un an : 700 francs
ABONNEMENT DE SOUTIEN : 1.000 francs
TARIF SPECIAL POUR LA BELGIQUE
Cpte Ch. Post. : 6070-98 Paris
Pour les changements d'adresse envoyer 40 francs et la dernière bande
Le gérant : Ch. OVEZAREK

Eclatant succès du GRAND GALA ANTIRACISTE

Pour la neuvième fois, le gala annuel organisé par le M.R.A.P. a rempli la salle Pleyel, le 7 décembre, d'une foule de Parisiens, désireux tout aussi bien d'assister à un spectacle de qualité, que de manifester leur appui à notre Mouvement.

Après l'ouverture brillante de l'orchestre Jimmy Goldstein, Jacqueline Joubert sut, en quelques mots, créer un courant de sympathie entre la scène et la salle, et à plus d'une reprise, au cours de la soirée, des applaudissements expriment la reconnaissance du public non seulement aux artistes, mais à la charmante présentatrice.

Spectacle de variétés: le mot convient parfaitement, puisque cette soirée offrait toute la gamme possible de numéros



qu'un gala de ce genre peut comporter: chant, danse, sport, musique, humour.

A Caroline Cler, ravissante et spirituelle à souhait, succède le chansonnier Jean-Marie Proslie, qui provoque aussitôt l'hilarité générale, par sa façon très particulière de commenter l'actualité.

Et voici que, tout à coup, un ring se dresse sur scène: Alphonse Halimi, le champion du monde des poids coqs, après avoir répondu avec gentillesse aux

du 7 décembre, à Pleyel

questions de Jacqueline Joubert, montre comment il s'entraîne, puis fait deux rounds contre le jeune espoir Hashas. Maintenant, la danse: danses d'Afrique



NOS PHOTOS :

En haut : Gérard SETY ; ci-contre, à droite : Monique BIANCHI et Michel DESCOMBEY ; à gauche : les WALYANES ; ci-dessous : Billy NENCIOLI et Lazzaro FERRARI



Noie, dynamiques, trépidantes, avec la magnifique troupe des «Walyanes»; puis, un pas de deux, «Rendez-vous», exécuté avec un art consommé, une exquise sensibilité par Monique Bianchi et Michel Descombey, du Corps de Ballet de l'Opéra.

Chanteur et compositeur, Billy Nencioli présente ensuite quelques-unes de ses créations récentes, suivi par Micheline Ramette dont on applaudit la voix chaleureuse et nuancée à la fois.

Après l'entracte, l'orchestre de Jimmy Goldstein occupe de nouveau la scène, et ce dernier chante quelques morceaux du folklore yiddish, très appréciés.

Chants d'un tout autre genre, avec Lazzaro Ferrari, de la Scala de Milan: sa voix, évoquant le soleil de Naples, lui a valu le titre de «nouveau Caruso».

Les personnalités

De nombreuses personnalités avaient tenu à s'associer au Gala de Pleyel, soit par leur présence, soit par des messages. Citons notamment :

MM. Fernand GRENIER, député; Pierre COT, Guy DESSON, Jacques FONLUPT-ESPERABER, Léon HONNANIAN, anciens députés; Mme Suzanne CREMIEUX, ancien sénateur;

Les écrivains Madeleine ALLEINS, Francis JOURDAIN, Albert MEMMI, Pierre MORHANGE, Jacques NANTET, Pierre PARAF, André SPIRE;

Les professeurs C. ARNAVON, Henri DESOILLES, Marcel PRENANT, Evry SCHATZMAN, Edmond VERMEIL;

MM. le pasteur VOGUE, le Dr. DALSACE, Adolphe ESPIARD, M^{lle} Nicole FRIED, avocat à la Cour;

L'acteur Habib BENGLIA, le metteur en scène Yves CIAMPI, le producteur de films Alexandre KAMENKA;

Mme Maxa NORDAU, artiste-peintre, M. Georges BESSON, critique d'art;

MM. ODET-DENYS, président de l'Association des Guadeloupéens en France; Charles LEDERMAN, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide, ainsi que les délégués de plusieurs autres associations: Alliance Israélite Universelle, U.G.E.V.R.E., Union des Femmes Françaises, Union des Sociétés juives de France, Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France, Amicale des Anciens Déportés Juifs, Cercle Bernard Lazare, etc...

blieront pas de sitôt ce beau gala, cette soirée si agréable, si fraternelle. Unanimes, à la sortie de Pleyel, ils disaient leur satisfaction, leur joie.

Remercions donc, en leur nom à tous, les artisans de ce succès: la commission du Gala, le Bureau National du M.R.A.P., les militants dévoués de notre Mouvement... en même temps que les artistes qui avaient apporté leur concours avec tant d'amicale simplicité.

C'est un puissant encouragement à notre action, aujourd'hui si nécessaire. C'est la promesse de nouveaux succès.

L'UNION, notre espoir

(Suite de la page 1)

rant chauvin et xénophobe qui trouve des échos jusque dans certains milieux officiels, courant par lequel on tente de masquer les responsabilités dans la crise économique — s'amorce.

Un grand mouvement efficace

Mais ce serait tenir le peuple de France en profond mépris que croire qu'il pourrait se reconnaître dans la promotion récente d'hommes qui ne se prétendent nouveaux que pour autant qu'ils tentent de dissimuler des tares anciennes.

Le peuple de France ne laissera périr ni les Droits de l'Homme et du Citoyen, ni le contexte de démocratie et de paix qui, à travers les siècles, a façonné le rayonnant visage de notre pays.

C'est la feuille fasciste «Rivarol» qui sous la signature de Cousteau s'indignait l'autre semaine de ce qu'en France tous les intellectuels — et il nous plaît de considérer comme tels tous les citoyens qui pensent et à quelque classe qu'ils s'apparentent — étaient unanimement opposés au racisme.

C'est dans ces conditions que peut se développer un grand mouvement antiraciste comme le nôtre qui, en toutes circonstances, rassemble et unit les plus larges masses issues de tous les courants politiques. Un mouvement qui a su porter des coups vigoureux aux racistes et aux antisémites.

Il y a douze mois nous avons infligé une rude défaite à Tixier-Vignancour qui, devant les tribunaux, prétendait obtenir contre nous une lourde condamnation.

En avril dernier, à la suite de notre action résolue, après l'affaire de la rue François-Miron, trois policiers racistes furent définitivement suspendus.

A la même date nous obtenions l'inculpation du directeur de l'hebdomadaire raciste «Dimanche Ma-

tin» et nous espérons bien aboutir à sa condamnation dans un proche avenir.

A Vitry-le-François, le M.R.A.P. suscite la réprobation antiraciste unanime du Conseil municipal et de la population contre une grossière tentative de provoquer l'antisémitisme.

A St-Quentin le M.R.A.P. engage des poursuites contre un boucher odieux qui enferme un enfant juif dans son frigo après l'avoir barbouillé de sang.

L'union, notre espoir...

Oui, plus que jamais, un M.R.A.P. puissant est indispensable étendant son influence partout, animé par de courageux et dévoués militants, matériellement soutenu à la mesure des tâches qui lui incombent. Cela est indispensable et cela est possible dans ce grand pays, alors que tout ce que la France compte d'intelligence et d'honnêteté se dresse contre le racisme et l'antisémitisme et la xénophobie.

Toute notre action passée en témoignage. Nos dix Journées nationales, dont la dernière s'est déroulée dans une incomparable atmosphère d'union le jour même où s'effondrait la 4^e République, le 1^{er} juin.

Si nous déplorons la désunion si néfaste des républicains de ce pays, c'est notre fierté de les voir tous surmonter les obstacles pour se rassembler autour de nous quand il faut faire face au racisme.

Et après avoir souligné que ce soir encore, réunis autour du président Lyon-Caen, de nombreux amis sont venus apporter au M.R.A.P., de tous les horizons, leur précieux témoignage de sympathie, Charles Palant conclut :

C'est dans cette union de tous les républicains, de tous les démocrates, que nous puissions aujourd'hui notre espoir, notre certitude que le racisme et l'antisémitisme seront vaincus, que la liberté et la dignité l'emporteront. Travaillons ensemble et sans relâche à cette grande victoire!

Fine, souriante, subtile, puissante, Hazel Scott, la célèbre artiste noire américaine, est maintenant au piano. Dans une ambiance devenue étrangement intime, elle joue et chante, dit-elle, quelques-uns de ses airs favoris.



La soirée ne pouvait mieux s'achever, sur une note de franchise et saine gaieté, qu'avec l'inénarrable, l'irrésistible Gérard Sety. Les vêtements de tous les



jours lui suffisent pour se transformer tout à tour en soldat de la guerre de Cent Ans, en archevêque, en scribe de l'Egypte antique, en grenadier de la garde impériale... On ne se lassait pas d'admirer ses prodigieuses métamorphoses, assaisonnées d'un commentaire, lui aussi plein d'imprévu.

...Non, les antiracistes parisiens n'ou-

LE TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN

Au gala du 7 décembre, à Pleyel, il a été procédé au tirage des bons de soutien diffusés par le M.R.A.P.

Voici la liste des numéros gagnants :

- 20.672 - Une croisière en Grèce
 - 30.561 - Un magnétophone
 - 13.509 - Une caméra
 - 27.751 - Un tourne-disque
 - 13.105 - Une montre-bracelet
 - 6.041 - Une asprette
 - 27.117 - Une lampe de chevet
 - 32.724 - Un rasoir électrique
 - 19.746 - Un grand disque microsillon
 - 14.508 - Un grand disque microsillon
 - 19.557 - Un grand disque microsillon
 - 27.086 - Un petit disque microsillon
 - 3.771 - Une trousse toilette
 - 34.760 - Un briquet
 - 2.023 - Une loupe
- Les numéros suivants gagnent un livre:
- 915
 - 2.010 - 2.283 - 2.307 - 2.381 - 2.717
 - 2.803 - 2.969 - 2.984
 - 3.205 - 3.427 - 3.433 - 3.617 - 3.779
 - 3.911
 - 4.116 - 4.546 - 4.588 - 4.817
 - 5.231 - 5.284 - 5.340 - 5.385 - 5.820
 - 7.056 - 7.086
 - 9.291 - 9.353
 - 10.181
 - 11.059 - 11.576 - 11.670
 - 12.384
 - 13.293 - 13.334 - 13.350 - 13.562
 - 14.567 - 14.631 - 14.914
 - 15.591
 - 17.106 - 17.921 - 17.965
 - 18.169 - 18.199 - 18.772 - 18.900
 - 20.162 - 20.791
 - 22.775
 - 23.123
 - 25.653 - 25.739 - 25.844
 - 26.202 - 26.236 - 26.569 - 26.979
 - 27.070 - 27.101 - 27.155 - 27.311
 - 27.345 - 27.676
 - 28.841 - 28.971
 - 29.025 - 29.194
 - 32.678 - 32.784